RESPONSABILITÉ SECTORIELLE

Nutrition animale : des entreprises responsables et engagées

2019

MAI 2019

SNIA

Bien nourrir les animaux pour mieux nourrir les hommes

Introduction

Nous sommes passionnés par notre métier.
Nous sommes convaincus que l'élevage a un bel avenir en France.
Nous croyons en la force du collectif pour répondre durablement aux enjeux de demain.
Pour ces trois raisons, nous agissons ! Et ce rapport en apporte une démonstration étayée.

Le secteur de la nutrition animale construit, avec les opérateurs des filières de l'amont et de l'aval, l'avenir de l'élevage français. Les actions menées par les entreprises du secteur réunies au sein du SNIA sont nombreuses et démontrent le dynamisme des acteurs impliqués. Je salue ici très chaleureusement l'engagement personnel des dirigeants et de leurs collaborateurs, à travers l'énergie et l'expertise apportées aux projets qui nous animent.

Notre contribution positive à l'agriculture française est bien réelle. Dynamisme des territoires, compétitivité et montée en gamme des filières animales, sécurité sanitaire, approvisionnements durables, maîtrise des impacts environnementaux... sont autant d'enjeux auxquels le secteur de la nutrition animale a choisi de s'associer.

L'objectif qui guide nos actions est clair : assurer la durabilité de nos activités, de nos entreprises et des filières d'élevage en France, en répondant aux nouvelles attentes. Je vous laisse découvrir, au fil de ce rapport, la pluralité de nos actions. Au service de ses adhérents et à l'écoute de son environnement, vous constaterez que la mobilisation du SNIA est entière.

François CHOLAT
Président du SNIA

Sommaire

1 Partie

PANORAMA DE L'INDUSTRIE DE LA NUTRITION ANIMALE **P.5**
Le secteur de la nutrition animale, à l'interface entre productions végétales et animales **P.6**
Les chiffres-clés **P.9**

2 Partie

ÊTRE ACTEUR DES TRANSITIONS AGRICOLES ET SOCIÉTALES **P.13**
Maîtriser la qualité et la sécurité sanitaire **P.14**
Accompagner la diversité et la montée en gamme des filières animales **P.18**
Trouver des solutions pour le bien-être animal **P.22**
Lutter contre l'antibiorésistance **P.23**
Œuvrer pour des conditions de travail responsables et attractives **P.25**

3 Partie

S'IMPLIQUER POUR UNE ÉCONOMIE PERFORMANTE DES FILIÈRES AGRICOLES **P.29**
Contribuer au dynamisme des territoires **P.30**
Investir dans la recherche et l'innovation **P.32**
Soutenir l'élevage français **P.33**
Soutenir la compétitivité des filières végétales et animales **P.35**

4 Partie

SE MOBILISER POUR RÉDUIRE SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT **P.37**
Valoriser les ressources de façon optimale **P.38**
Évaluer et adapter les approvisionnements en matières premières **P.41**
Optimiser la logistique pour servir la performance environnementale **P.44**
Maîtriser les émissions industrielles **P.46**

5 Partie

LE SNIA, MISSIONS ET ORGANISATION **P.47**
Présentation générale du SNIA **P.48**
Les commissions **P.51**
Les représentants du SNIA **P.56**

1 Partie

PANORAMA DE L'INDUSTRIE DE LA NUTRITION ANIMALE

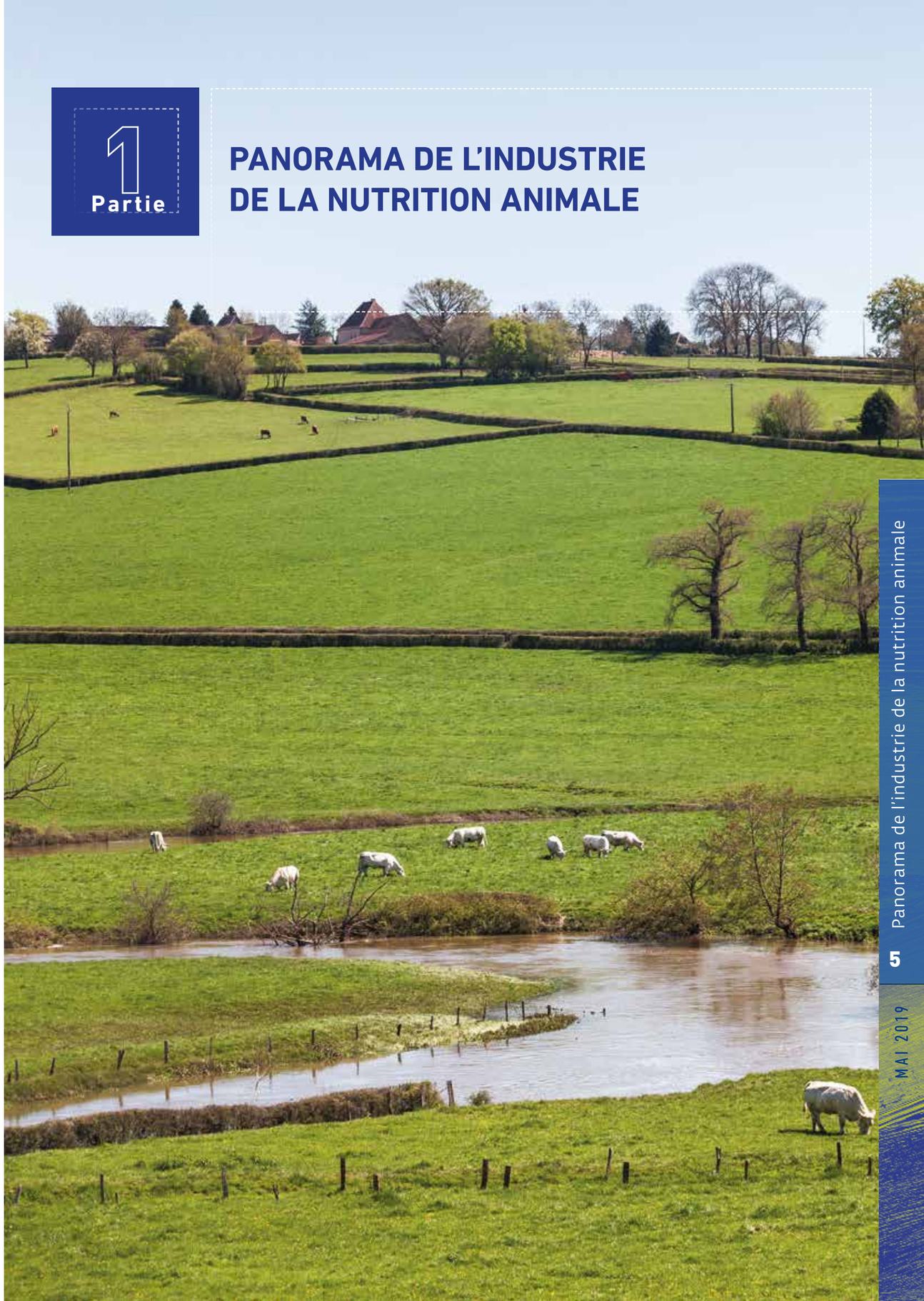

Le secteur de la nutrition animale : interface entre productions végétales et animales

Nourrir les cheptels de France avec des aliments de qualité pour mieux nourrir les Hommes est une des missions de l'industrie de la nutrition animale. Elle valorise principalement les matières premières végétales issues de l'agriculture française à sa disposition en élaborant une grande diversité d'aliments, chacun étant adapté à une espèce, à un stade physiologique et à des conditions d'élevage. Située au carrefour des différentes productions agricoles, l'industrie de la nutrition animale travaille étroitement avec les filières situées à son amont, mais aussi à son aval, pour toujours mieux répondre aux attentes des consommateurs.

La nutrition animale, au cœur d'un réseau d'expertises

De par leur activité de fournisseurs des filières animales, les fabricants d'aliments pour animaux sont en lien permanent avec une multitude d'acteurs, tout au long de la chaîne alimentaire. Ils s'associent aux débats et travaux qui animent les différents secteurs agricoles et participent également aux discussions avec les industries agroalimentaires.

Achat de matières premières, formulation, fabrication, livraison sont autant de compétences maîtrisées par les entreprises de nutrition animale, toujours en cohérence avec les évolutions de marché et les attentes sociétales.

Un secteur aux enjeux multiples

L'industrie de la nutrition animale occupe une place centrale. **Cette position implique une responsabilité forte vis-à-vis des enjeux de sécurité, de qualité, de durabilité et de compétitivité, afin d'assurer un développement durable des filières agricoles françaises.**

1] **Garantir la sécurité sanitaire des aliments pour animaux.** Ce point est essentiel afin de respecter la santé des animaux et celle des consommateurs. La maîtrise des matières premières et des additifs utilisés, puis des aliments composés fabriqués est une mission importante des fabricants d'aliments. Les entreprises de nutrition animale se mobilisent donc pour limiter les risques de contamination des aliments produits, par des contaminants chimiques ou biologiques, et pour gérer rapidement et efficacement les alertes sanitaires potentielles. Pour cela, elles s'appuient sur des référentiels reconnus, pilotés par l'association **OQUALIM**. Les fabricants d'aliments se mobilisent également auprès des éleveurs pour prévenir l'introduction et la dissémination d'agents pathogènes dans les élevages.

2] **Assurer la qualité des aliments pour animaux.** Les fabricants d'aliments composés s'assurent de la qualité de leurs productions (analyse des points à risque dans les circuits de fabrication, vérification de la qualité des mélanges et des procédés de thermisation…). Un échantillonnage est effectué sur la totalité des matières premières réceptionnées afin de faciliter les contrôles *a posteriori* si nécessaire. La maîtrise des approvisionnements et des procédés de fabrication permet de garantir l'adéquation nutritionnelle des aliments vis-à-vis des besoins des animaux et de répondre aux exigences des différentes filières qualité. La qualité des produits de l'élevage dépend de la qualité de l'alimentation des animaux. Les aliments pour animaux, adaptés à la génétique et aux conditions d'élevage, influencent notre alimentation.

3] **Répondre durablement à toutes les attentes.** La question de la durabilité est une préoccupation forte pour les entreprises de nutrition animale. Elles sont d'ailleurs à l'initiative de la création de la plateforme collaborative **DURALIM**, pour une alimentation durable des animaux d'élevage. La notion de durabilité s'exprime aussi bien à travers les choix organisationnels, la mise en place de filières d'approvisionnements durables et la production d'aliments de précision pour réduire les impacts environnementaux de l'élevage, tout en maintenant un haut niveau d'appétence et de qualité nutritionnelle des produits animaux.

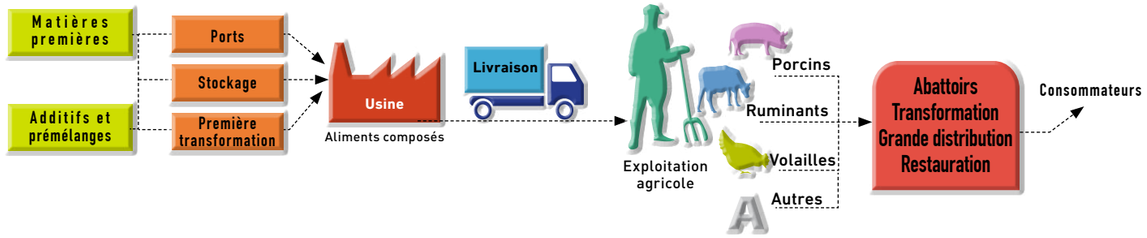

4] **Maintenir la compétitivité des filières animales françaises.** L'alimentation animale représente entre 60 % et 80 % du coût d'élevage des animaux. Les entreprises de nutrition animale œuvrent au quotidien pour proposer aux éleveurs des aliments adaptés aux besoins des animaux, au meilleur coût, en adaptant les formules à la disponibilité et au prix des matières premières dans un marché mondialisé.

Un large panier de matières premières pour un aliment performant

Pour répondre aux besoins précis des animaux d'élevage, le fabricant d'aliments composés dispose d'une grande diversité de matières premières, sources d'énergie, de protéines, de fibres et d'autres nutriments indispensables à leur croissance. **Le rôle du fabricant d'aliments est d'assembler, au meilleur coût, ces matières premières pour produire un aliment répondant aux besoins des animaux**, en fonction de leur espèce, de leur stade physiologique et des exigences des référentiels de filières (cahiers des charges).

Les formules d'aliments peuvent varier dans le temps en fonction du prix des matières premières sur le marché mondial et de leur disponibilité dans les critères qualitatifs demandés.

Pour exercer tout son savoir-faire, le formulateur doit donc pouvoir disposer de la palette de matières premières la plus large possible. Les aliments sont ainsi formulés à partir de céréales, de tourteaux d'oléagineux, de protéagineux, de vitamines, de minéraux et de coproduits des industries agroalimentaires, comme les sons de meunerie, les drèches d'amidonnerie, la pulpe de betterave, etc.

Utilisation des matières premières par la nutrition animale en 2018
(Source : SNIA, d'après SSP et FranceAgriMer)

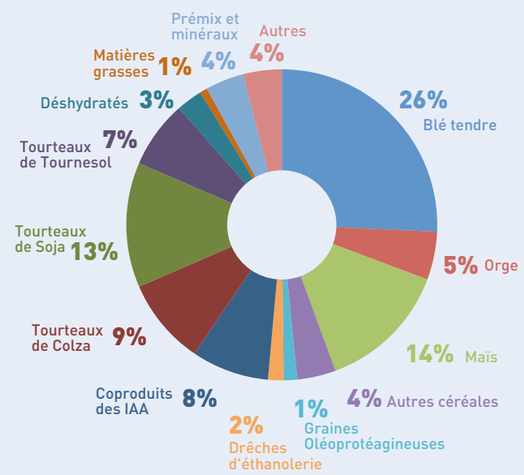

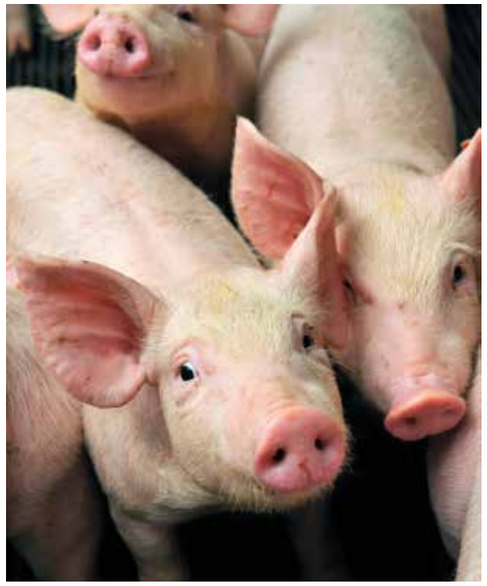

Nourrir l'élevage en France, une question de responsabilité sociétale

L'élevage est souvent la cible de critiques. Conscient des enjeux de durabilité pour l'agriculture française, **le secteur de la nutrition animale agit en co-construisant, avec l'ensemble des filières agricoles, des productions végétales durables et locales.** Le secteur veille également à améliorer l'efficience alimentaire de l'élevage en optimisant au maximum les rations alimentaires pour satisfaire les besoins nutritionnels des animaux tout en limitant leurs rejets. Il est force de propositions sur les sujets du bien-être animal et de la lutte contre l'antibiorésistance.

Le secteur de la nutrition animale accompagne aussi activement le développement des filières sous référentiels spécifiques (agriculture biologique, Label Rouge, AOC, Bleu-Blanc-Cœur, grandes marques nationales ou locales…), en réponse aux attentes des consommateurs.

Implantées au cœur des territoires, les entreprises de nutrition animale soutiennent le maintien de l'élevage en zones rurales en assurant des livraisons directement sur les exploitations agricoles. Sauvegarder l'élevage dans ces régions parfois difficiles d'accès permet à la Ferme France de conserver ses terroirs et son patrimoine agricole.

Le secteur de la nutrition animale, une représentation régionale, nationale et européenne

Afin de créer du lien entre fabricants d'une région et de faciliter le dialogue avec les élus locaux et l'environnement professionnel en région, les fabricants d'aliments ont constitué 5 associations régionales. Elles permettent aussi à l'action nationale de répondre aux besoins de tous les fabricants, de se nourrir des expériences du terrain et de se déployer en région.

L'alimentation des animaux d'élevage est une activité très réglementée, notamment au niveau européen. Il est donc essentiel pour l'industrie française de la nutrition animale de contribuer au débat européen et d'y apporter son expertise. Les trois structures chargées de représenter l'industrie de la nutrition animale en France ont construit une représentation unique du secteur au niveau européen : **l'association EUROFAC**.

EUROFAC représente 85 % des aliments composés produits sur le territoire national et la totalité des prémélanges et des aliments minéraux. EUROFAC porte donc la voix de la France auprès de la **FEFAC**, Fédération Européenne des Fabricants d'Aliments Composés.

La France occupe le **3e rang** de l'industrie de la **nutrition animale en Europe**

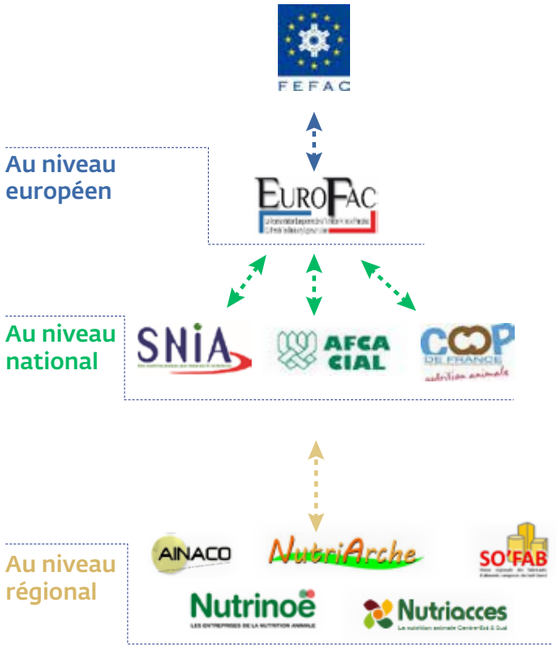

Les chiffres-clés

Le secteur de la nutrition animale est une industrie en mouvement. Son implication dans le dynamisme économique des régions est forte, notamment grâce à une répartition des sites de production sur l'ensemble du territoire national.
Un dynamisme visible également à l'échelle européenne : la France est le troisième producteur d'aliments composés en Europe (UE-28).

Économie du secteur

Chaque année, le secteur de la nutrition animale inaugure de nouveaux outils issus de la rénovation de ses usines. Ces travaux s'inscrivent dans l'adaptation continue du secteur pour accompagner les transitions de notre élevage.

En 2018, 314 usines appartenant à 201 entreprises ont fabriqué près de 20,8 millions de tonnes d'aliments composés pour animaux d'élevage (y compris DOM-TOM).

	Nombre d'usines	%	Nombre d'entreprises	%
moins de 5 000 t	**38**	12 %	**30**	16 %
5 000 à 20 000 t	**71**	23 %	**41**	20 %
de 20 000 à 50 000 t	**73**	23 %	**50**	25 %
de 50 000 à 100 000 t	**64**	20 %	**27**	13 %
de 100 000 à 200 000 t	**49**	16 %	**25**	12 %
plus de 200 000 t	**19**	6 %	**28**	14 %
TOTAL	**314**		**201**	
Tonnage moyen	**66 230**		**103 464**	

Si le nombre d'entreprises reste plutôt stable ces dernières années, le nombre d'usines progresse légèrement, du fait de l'entrée dans le périmètre d'enquête de nouveaux opérateurs qui viennent compenser le phénomène de restructuration des entreprises. Le tonnage moyen produit par usine semble se stabiliser.

Évolution du nombre d'entreprises et du nombre d'usines
(Source : SNIA/CDF NA)

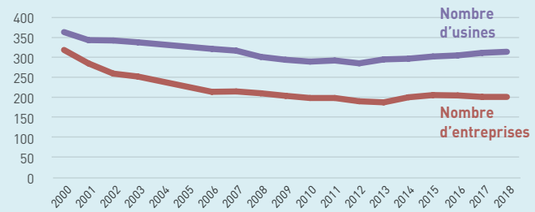

Évolution du tonnage moyen par entreprise et par usine
(Source : SNIA/CDF NA)

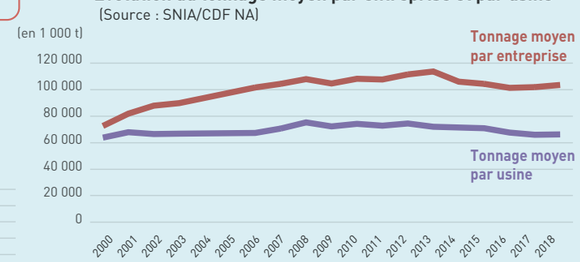

Nombre d'usines et d'entreprises par classe de tonnage
(Source : SNIA/CDF NA)

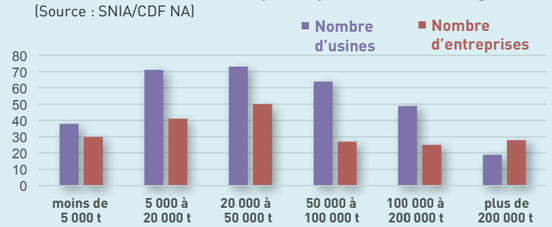

Production d'aliments composés en France

Depuis plusieurs années, la production française d'aliments composés connaît une nette diminution avec une perte de 10 % des volumes produits entre 2000 et 2018. **Cette tendance baissière s'essouffle en 2018 avec une reprise légère du tonnage total fabriqué (+0,6 % par rapport à 2017)** et plus de 20,7 millions de tonnes produites.

Évolution de la production française d'aliments composés pour animaux depuis 2000
(Source : SSP/SNIA/CDF NA)

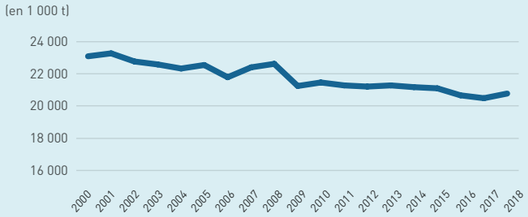

Évolution de la production d'aliments composés pour animaux par grande espèce depuis 2000
(Source : SSP/SNIA/CDF NA)

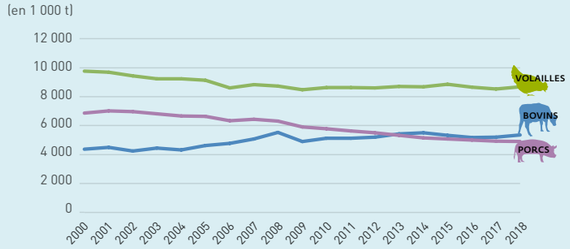

La hausse du tonnage total fabriqué en 2018 représente un gain de près de 122 000 tonnes d'aliments comparativement à l'année précédente. Cette hausse se justifie notamment par l'augmentation de la demande en aliments pour bovins : le manque de fourrages constaté en fin d'année 2018 suite à l'épisode de sécheresse survenu dans le courant de l'été est une première explication. Cette évolution positive peut également s'expliquer par la poursuite de la reprise de l'activité « palmipèdes gras » en 2018 (+23 % par rapport à 2017) après deux années de crise liée à l'Influenza Aviaire. Les volumes produits pour la catégorie « palmipèdes » augmentent ainsi de 157 200 tonnes.

La production d'aliments pour porcins continue de baisser (-1,9 % par rapport à 2017), représentant une perte de 94 000 tonnes sur 2018.

La production pour les filières "ruminants" confirme sa deuxième place, après la production pour les volailles qui reste de loin la première filière de destination.

Espèce	Production d'aliments en 2018 (en tonnes)	Évolution par rapport à 2017	Part des différentes espèces dans la production totale
Bovins	**5 353 500**	**+1,7 %**	**29 %**
Dont vaches laitières	3 426 600	+1,3 %	
Dont Autres bovins	1 926 900	+2,4 %	
Ovins / Caprins	**714 200**	**+2,5 %**	
Porcins	**4 902 800**	**-1,9 %**	**24 %**
Dont porcelets	753 500	-1,9 %	
Dont truies	820 200	-1,5 %	
Dont porcs engraissement	3 329 100	-2,0 %	
Volailles	**8 693 100**	**+1,7 %**	**41 %**
Dont poulets	3 482 000	-0,2 %	
Dont poules pondeuses	2 514 600	+0,6 %	
Dont dindes	1 230 800	-2,0 %	
Dont pintades	158 300	+1,6 %	
Dont palmipèdes gras	802 600	+23,0 %	
Dont palmipèdes à rôtir	469 900	+1,6 %	
Dont cailles	34 800	+5,8 %	
Lapins	**286 700**	**-8,2 %**	**4 %**
Équins	**231 400**	**-2,3 %**	
Gibiers	**92 500**	**+2,0 %**	
Poissons	**135 700**	**-4,2 %**	
Autres animaux	**33 300**	**-1,1 %**	
Aliments d'allaitement	**320 600**	**-0,1 %**	**2 %**
TOTAL	**20 763 800**	**+0,6 %**	

(Source : SSP / SNIA / CDF NA – France métropolitaine et DOM-TOM)

Production régionale d'aliments composés

Les entreprises de nutrition animale sont réparties sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les départements et régions d'Outre-Mer. L'importance de leur implantation est en lien direct avec la densité des élevages.

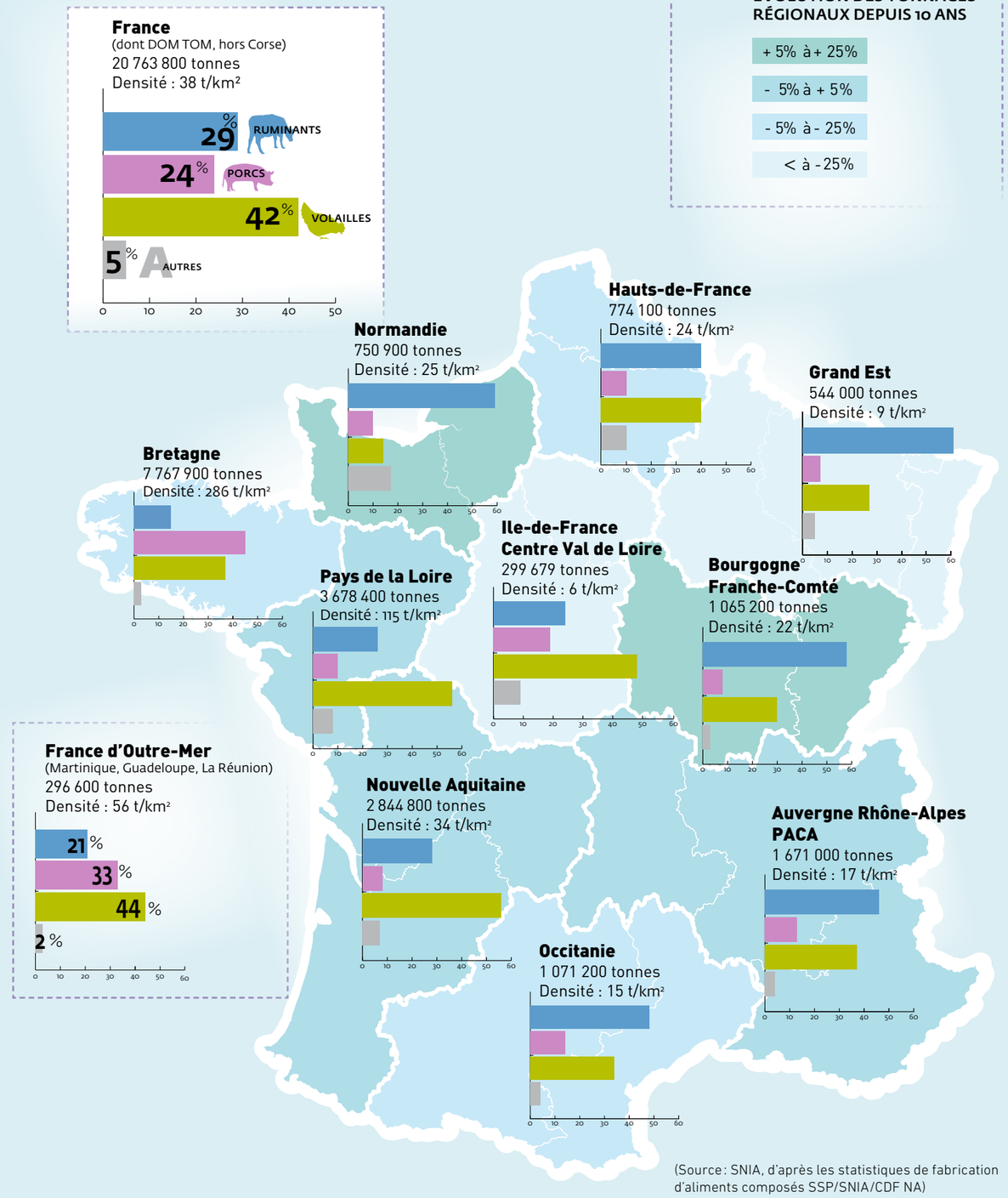

(Source : SNIA, d'après les statistiques de fabrication d'aliments composés SSP/SNIA/CDF NA)

Production d'aliments composés en Europe

En 2018, la production d'aliments pour animaux d'élevage dans l'Union européenne à 28 est stable (+0,3 %) et atteint 161 Mt.

Si l'Allemagne reste leader malgré un net recul de la production, l'Espagne progresse fortement (+3,9 %) et le Royaume-Uni et la Pologne affichent leur dynamisme avec des productions de 16,9 Mt et 11,6 Mt respectivement.

Évolution de la production d'aliments composés dans les principaux pays européens
(Source : FEFAC)

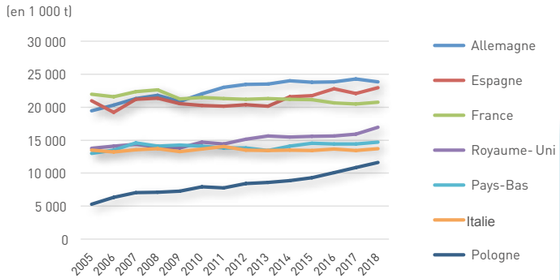

Production d'aliments composés des principaux pays producteurs en Europe en 2018
(Source : FEFAC)

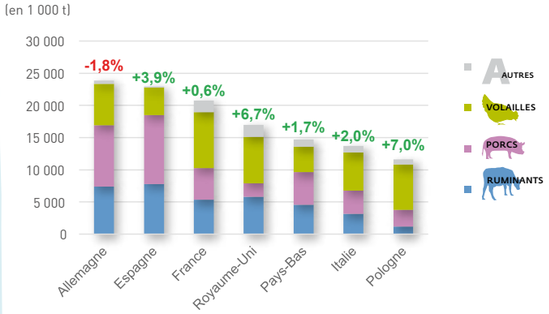

À l'échelle européenne (UE-28), la production est tirée par les aliments pour volailles et porcs (55,3 Mt et 50,9 Mt respectivement).

Production d'aliments composés dans l'UE en 2018
(Source : FEFAC)

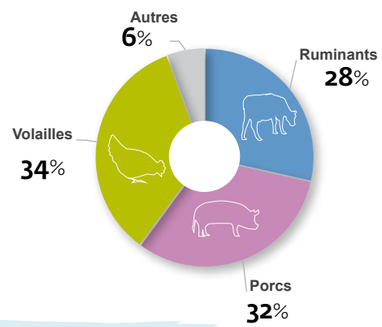

Production d'aliments composés dans le monde

En 2018, la production mondiale d'aliments composés est de 1,1 milliard de tonnes. La Chine conserve sa position de leader et l'Inde progresse fortement (+13 %). Les hausses de production en Russie, en Espagne et en Turquie instaurent une dynamique positive en Europe (+33 % entre 2012 et 2018).

Évolution des fabrications d'aliments composés entre 2012 et 2018
(Source : Alltech)

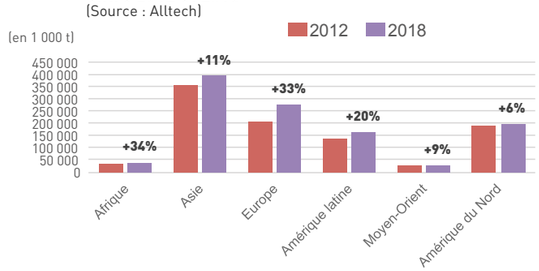

Quel impact pour l'épidémie de Fièvre Porcine Africaine ?

Elle pourrait avoir un impact sur le cheptel, en Asie particulièrement. Et donc sur les volumes d'aliments composés produits.
Le SNIA participera, en 2019, à la cellule de suivi avec les filières végétales et animales au sein de FranceAgriMer.

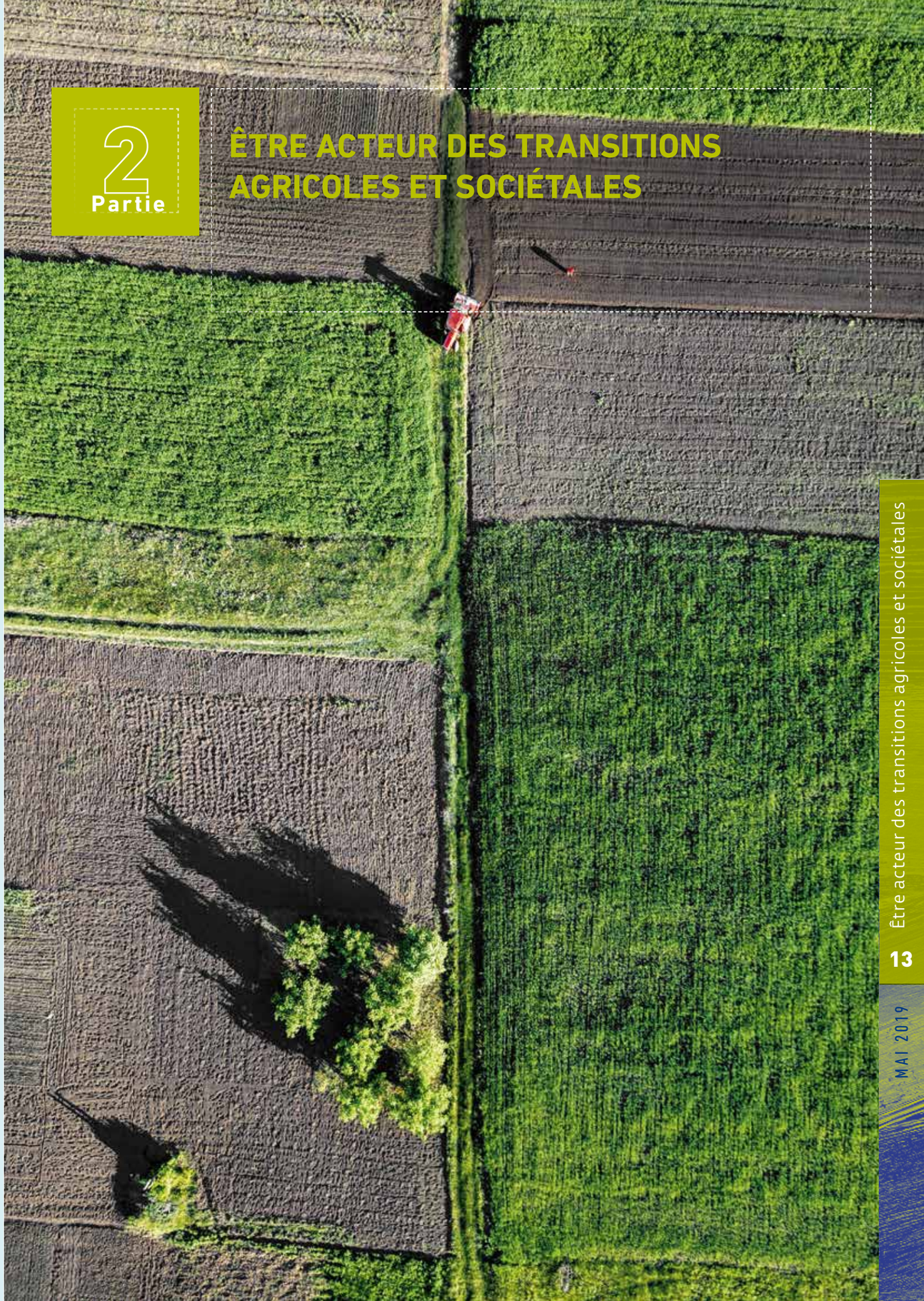

2 Partie

ÊTRE ACTEUR DES TRANSITIONS AGRICOLES ET SOCIÉTALES

Maîtriser la qualité et la sécurité sanitaire

Avec l'entrée en vigueur du Paquet Hygiène au début des années 2000, la réglementation encadrant le secteur de la nutrition animale a été particulièrement renforcée. Les fabricants d'aliments ont souhaité aller encore plus loin et ont mis en place des démarches contractuelles et des solutions collectives robustes pour dépasser ces exigences réglementaires afin de garantir la sécurité sanitaire à leur niveau. En 2008, la démarche OQUALIM est précisément née de cet objectif.
Impliqués dans une démarche de progrès, les efforts et réflexions se poursuivent. Les fabricants d'aliments se mobilisent ainsi dans la lutte contre les contaminations par les salmonelles et par les virus afin d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux actuels et futurs.

S'approvisionner en matières premières de qualité

Les fabricants d'aliments formulent et fabriquent des aliments pour répondre scrupuleusement aux besoins des animaux. Si la qualité nutritionnelle est fondamentale, la qualité sanitaire l'est tout autant. Les contaminants chimiques (mycotoxines, métaux lourds, dioxines...) et les agents pathogènes (salmonelles, virus...) susceptibles d'être présents dans les matières premières sont nombreux. S'en prémunir est essentiel pour le bien-être et la santé animale, ainsi que pour l'économie des filières animales.

Les addenda techniques aux contrats d'achats de matières premières sont un outil précieux pour les fabricants d'aliments. Ces addenda disposent généralement d'une norme de base pour la teneur en impuretés et l'humidité de la matière première par exemple. Ces deux paramètres sont essentiels pour limiter la teneur en contaminants. Les contrats, formules INCOGRAIN et RUFRA, ainsi que les addenda techniques associés, sont régulièrement discutés au sein du Syndicat de Paris pour être en adéquation avec les pratiques sur le marché**. Dans le cadre de ces discussions avec les autres maillons, les fabricants d'aliments réaffirment également leur exigence « zéro insecte », bien que le contexte soit complexe avec l'interdiction d'utilisation de certains insecticides de stockage.**

Au-delà des textes règlementaires et normes contractuelles, la profession s'est mobilisée pour surveiller **collectivement** la qualité et la sécurité des matières premières et aliments composés pour animaux fabriqués dans les usines françaises. L'association OQUALIM a ainsi été créée pour coordonner la certification sanitaire des usines d'aliments et la réalisation de plans d'autocontrôles mutualisés. Ces plans permettent d'organiser le contrôle collectivement et de partager les données entre les opérateurs, d'exercer une surveillance fine et réactive sur tout le territoire et de qualifier le risque vis-à-vis de contaminants émergents.

Depuis 2018, OQUALIM participe ainsi tout naturellement à la Plateforme de Surveillance Sanitaire de la Chaîne Alimentaire, aux côtés de 13 autres membres, dont les Ministères de la Santé, de l'Agriculture et de l'Économie.

Largement plébiscité par la profession, le schéma de certification OQUALIM est exigé par de nombreux référentiels de filières (privés, interprofessionnels ou officiels) et reconnu par d'autres schémas européens tels AIC (certification britannique), GMP+ (néerlandaise), QS (allemande) et Ovocom (belge). En 2020, OQUALIM renforcera ses exigences en imposant à tous les fabricants d'aliments certifiés de travailler avec des fournisseurs certifiés selon un schéma reconnu par OQUALIM. L'étiquetage des produits issus de sites certifiés sera également demandé. Cet étiquetage permettra de renforcer la traçabilité des certifications OQUALIM, notamment demandée par les filières aval, et de renforcer leur notoriété.

Feed Safety Management
OQUALIM
La Sécurité Sanitaire des Aliments pour Animaux

en quelques chiffres

3 schémas de certification

RCNA Référentiel de Certification de la Nutrition Animale

203 fabricants d'aliments certifiés (90% de la production)

STNO Socle Technique Nourri sans OGM

STNE Socle Technique Nutrition Equine

5 plans d'autocontrôles → **266** sites de production participants

(données 2018)

→ Pour en savoir plus, **www.oqualim.fr**

Mettre en œuvre des bonnes pratiques de biosécurité

Salmonelles, Influenza Aviaire, Fièvre Porcine Africaine... Les agents pathogènes sont nombreux ! Tous les acteurs sont concernés... toutes les filières... dans tous les territoires. En tant qu'intervenants en élevage, les fabricants d'aliments se mobilisent pour contribuer aux plans de lutte définis par les filières animales et y apporter des réponses prenant en compte les spécificités de leur métier.

Un groupe de travail dédié a par ailleurs vu le jour en 2018. Ce groupe de travail rassemble des fabricants d'aliments, des représentants des trois associations Qualimat, et Tecaliman. Il associe ainsi des expertises complémentaires et pluridisciplinaires. Leurs réflexions ont permis de construire les **« Contributions de la Nutrition Animale à la Biosécurité »**. Ce premier outil de la profession se veut évolutif. Son objectif est de sensibiliser les opérateurs aux questions de biosécurité, de faire connaître aux filières les recommandations professionnelles, de recenser les outils disponibles et de dresser les principales voies de progrès collectives.

La profession s'est également mobilisée en 2018 pour répondre à l'urgence du danger « Fièvre Porcine Africaine ». Si l'alimentation animale n'est pas identifiée comme un vecteur principal du virus, l'activité humaine et les transports n'en restent pas moins des activités dont le risque doit être maîtrisé. Les fabricants d'aliments ont ainsi participé à la sensibilisation des éleveurs en diffusant les messages définis par l'interprofession INAPORC et les pouvoirs publics. Ils ont également construit des outils spécifiques à la profession pour sensibiliser tous les salariés des usines d'aliments. Un avis du CSNA[1] a également été diffusé pour prévenir l'introduction et la diffusion du virus sur notre territoire via les matières premières et les intrants utilisés en alimentation animale. C'est dans ce contexte que la profession a décidé d'initier une réflexion plus large sur le risque viral en alimentation animale. Quels sont les virus à étudier ? Comment l'alimentation animale peut-elle maîtriser le risque d'introduction et de dissémination des virus à son niveau ? Comment se prémunir efficacement contre ce risque ? Autant de questions complexes, très peu documentées, qui nécessitent la compétence d'experts. Le secteur de la nutrition animale a ainsi entamé des échanges avec des virologues et s'entoure d'un réseau de scientifiques en capacité d'accompagner la profession sur ces sujets.

Enfin, d'autres travaux, à court et long termes, sont initiés par le secteur. A titre d'exemple, des premières recommandations de nettoyage et de désinfection des camions ont été partagées en 2016 suite aux épisodes de l'Influenza Aviaire. A partir d'un état des lieux de ce qui est mis en place sur le terrain, et avec l'appui de Tecaliman, ces premières lignes directrices seront complétées et précisées, en veillant à l'efficience et au pragmatisme des mesures préconisées.

La biosécurité qu'est-ce-que c'est ?

La biosécurité peut se définir comme l'ensemble des mesures de gestion et des mesures matérielles destinées à réduire le risque d'introduction, de développement et de propagation des agents pathogènes.

1. Conseil Scientifique de la Nutrition Animale

S'engager dans la lutte contre les salmonelles

En France, *Salmonella* est le premier agent pathogène dans les foyers de toxi-infections alimentaires collectives et près de 9 000 cas confirmés auraient été reportés en 2016. Les réponses à cette problématique sont de la responsabilité de tous les acteurs de la chaîne alimentaire, de la production jusqu'aux consommateurs. Si très peu de salmonelloses humaines peuvent être attribuées à la nutrition animale[1], la lutte contre les salmonelles a toutefois toujours été une préoccupation des fabricants d'aliments pour animaux. Ces derniers définissent, sur la base de leur analyse de risques, des moyens de maîtrise spécifiques à chaque usine. Les fabricants d'aliments ont également mis en place des plans de contrôle mutualisés via la démarche OQUALIM. Les industriels de la nutrition animale ont par ailleurs développé des solutions techniques, telle la thermisation, ayant permis de créer un « agrément Salmonelle » et d'apporter une sécurisation supplémentaire pour garantir l'absence de salmonelles dans les aliments produits dans les conditions de cet agrément.

La démarche de progrès et la recherche de solutions se poursuivent.

Ainsi, le secteur complète ses travaux pour identifier des solutions de décontamination des lots. Dans le cadre de l'alerte à *Salmonella Kentucky* au début de l'année 2019, les Autorités françaises n'ont pas encore approuvé de solution de décontamination par traitement avec additif proposée par les opérateurs ; décision d'autant plus surprenante que les produits en question sont autorisés dans certains pays d'Europe.

En moyenne, dans le cadre des plans de contrôle OQUALIM
1300 analyses de salmonelles
sur matières premières

et 3300 analyses **salmonelles** sur aliments composés
sont réalisées annuellement

et 0 salmonelle réglementée a été
identifiée depuis 2016

1. Avis de l'ANSES – Salmonella spp. en alimentation animale – Mai 2018

Pour les **matières premières**, priorité accordée au **tourteau de soja** avec environ **400** analyses par an
(soit 1 analyse / 5000 t)

Pour les **aliments composés**, priorité accordée aux aliments pour les **volailles de reproduction**
(1 analyse / 500 t)

Le SNIA, Coop de France Nutrition Animale et le Synacomex sont convaincus que les prochains progrès en alimentation animale vis-à-vis des salmonelles imposent de **valider des solutions de traitement contre les salmonelles**. Les trois syndicats demandent ainsi aux Autorités de pouvoir réaliser un protocole de test, s'appuyant sur l'utilisation d'un produit acidifiant éventuellement couplé à une granulation, dans l'objectif d'en prouver l'efficacité et de pouvoir ensuite avoir recours à cette solution de traitement en cas de suspicion. Par ces échanges, menés dans le cadre d'un groupe de travail spécifique dénommé Groupe de Travail ASAP (Alerte Salmonelle Administrations et Professionnels), les professionnels démontrent leur implication et leur capacité à proposer des solutions.

L'ANSES affirme dans son rapport[1] :
"Concernant la situation française, la contamination par *Salmonella spp.* des matières premières végétales et des aliments composés demeure un événement rare."

L'objectif pour le secteur, à l'issue des avancées de ce groupe de travail ASAP, est de définir et diffuser un guide de gestion des alertes Salmonelles en alimentation animale et ainsi **de disposer de mesures de gestion transparentes entre les opérateurs et l'Administration, proportionnées au risque, stables dans le temps et homogènes sur tout le territoire**. La récente alerte survenue en janvier 2019, suite à l'identification d'une *Salmonella Kentucky* sur un tourteau de soja non OGM, a illustré la force du dispositif de surveillance mutualisée mis en place par les fabricants d'aliments et la nécessité d'obtenir le respect de ces grands principes de gestion afin d'améliorer l'efficience des mesures mises en place et de limiter l'impact économique de ces alertes pour les opérateurs.

1. Avis de l'ANSES – Salmonella spp. en alimentation animale – Mai 2018.

Accompagner la diversité et la montée en gamme des filières animales

Au fil des décennies, les filières agricoles françaises se sont segmentées en une large variété de systèmes de production pour répondre aux demandes de consommation et aux attentes sociétales : origine, qualité supérieure, objectifs nutritionnels, impact environnemental, santé, bien-être des animaux…
Ces mutations constantes ont modifié les modes de production. De nombreuses filières spécifiques se sont constituées et s'articulent autour de référentiels de filières au sein desquels l'alimentation des animaux est un pilier essentiel.

Avec 429 000 exploitations réparties sur tout le territoire national et 700 000 actifs, le monde agricole façonne nos territoires[1]. L'agriculture française est d'ailleurs jugée comme le secteur le plus stratégique et important par les Français[2].

L'agriculture est source de confiance pour la majorité de nos concitoyens[2] et l'origine française est ainsi le deuxième critère de choix (60 %) des produits alimentaires mis en avant par les Français[2].

Pour se différencier, apporter une garantie spécifique, revendiquer une origine, une tradition, un savoir-faire… de nombreuses initiatives se sont créées. Les États Généraux de l'Alimentation et les Plans de filière ont renforcé le développement de ces filières qualité.

A l'écoute des attentes, les professionnels de la nutrition animale commercialisent, auprès des éleveurs, des aliments répondant à ces différents modes de valorisation. Le secteur de la nutrition animale dialogue avec les détenteurs des référentiels de filières pour expliquer les contraintes éventuelles des nouvelles exigences et co-construire des solutions collectives adaptées.

Filières « Agriculture biologique »

L'agriculture biologique est une production en mouvement : les surfaces cultivées en agriculture biologique étaient supérieures à 1,2 million d'hectares en 2017 (+17 % vs. 2016) et la consommation de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique continue sa croissance exponentielle (+17 % vs.2016)[3].

Le secteur de la nutrition animale porte une attention particulière au développement des filières biologiques pour assurer une cohérence entre le développement des productions végétales et les besoins en matières premières pour l'alimentation biologique des animaux d'élevage.

1 057 850 t
d'aliments pour poulets
sous label de qualité (**AOC, LR, AB**) ont été produites en 2018
(Source : SSP/SNIA/CDFNA)

83 038
contrôles officiels ont été réalisés par l'INAO **en 2017** sur les produits certifiés **« issus de l'agriculture biologique »**

1. Chambre d'agriculture. Repères socio-économiques sur l'agriculture française. Évolutions sur longue périodes. 2019
2. Ipsos et Opinion Valley. Le regard des Français sur l'agriculture. 2018.
3. Agence Bio. L'agriculture biologique, un accélérateur économique, à la résonnance sociale et sociétale. 2018.

Conformément à la réglementation, la production d'aliments pour animaux destinés aux filières biologiques est séparée physiquement ou dans le temps de la production d'aliments conventionnels (Rég. (CE) n° 889/2008).

En 2018, les fabricants d'aliments composés ont produit plus de 467 000 tonnes d'aliments destinés aux filières biologiques, soit 2 % du volume total d'aliments produits au cours de l'année. La production d'aliments biologiques enregistre une nette progression par rapport à 2017 (+20 %), soutenue notamment par les aliments pour porcins (+28 %) et les aliments pour volailles (+22 %), en particulier ceux pour les poules pondeuses.

Si les questions d'impact environnemental et de bien-être animal sont au cœur de l'agriculture biologique, garantir la qualité et la sécurité sanitaire des produits commercialisés sont également deux enjeux forts. Pour les fabricants d'aliments pour animaux, ces objectifs se sont traduits par **la construction, via OQUALIM, d'un plan de contrôle « bio »,** véritable outil collectif développé au service des filières biologiques.

18 sites de production
ont participé au plan de contrôle « bio » d'OQUALIM en 2017, qui couvrent 85 % de la production d'aliments bio

427 cahiers des charges
Label Rouge homologués par l'INAO en 2017

Filières « Label Rouge »

Le Label Rouge désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur aux autres produits similaires habituellement commercialisés.

Les différents cahiers des charges Label Rouge (bovins, ovins, veaux, volailles, porcs) encadrent la composition en matières premières végétales des aliments donnés aux animaux. Les filières Label Rouge travaillent actuellement à la révision des Conditions de Productions Communes (charte technique) pour interdire la présence d'OGM dans l'alimentation des animaux. Sur ce sujet, le SNIA dialogue avec les structures concernées que sont l'INAO, FIL Rouge et le SYNALAF notamment.

Les professionnels de la nutrition animale accompagnent cette réflexion, pour trouver ensemble des solutions concrètes et pérennes aux implications techniques et économiques d'une telle évolution. En effet, répondre aux exigences fixées par les cahiers des charges Label Rouge demande une adaptation stricte des formulations en cohérence avec les matières premières imposées, les délais de croissance plus longs et les besoins nutritionnels adaptés aux conditions d'élevage.

Filières « sans OGM »

Le critère « sans OGM » est intégré dans de nombreux référentiels de filières, (Agriculture biologique, Label Rouge, Bleu-Blanc-Cœur, démarches de la Grande Distribution…). Une alimentation animale « sans OGM » est aujourd'hui au cœur de nombreux cahiers des charges et la tendance semble plutôt à la hausse.

Le secteur travaille à l'élaboration d'une plaquette d'information afin d'apporter des solutions pratiques aux éleveurs et aux filières « sans OGM » pour éclairer les décisions techniques et économiques et garantir le respect de la réglementation pour les produits livrés. Cette plaquette présentera notamment le **Socle Technique Nourri sans OGM (STNO)**, développé par le secteur de la nutrition animale et associé à la certification OQUALIM. Le STNO garantit la mise en œuvre de moyens de maîtrise et de contrôles spécifiques, pour proposer des aliments pour animaux compatibles avec les filières engagées dans une démarche "Sans OGM". La certification OQUALIM-STNO impose la mise en place de bonnes pratiques en usine avec :

- un référencement des fournisseurs pour chaque matière première pour une maîtrise en amont ;
- une gestion de la co-existence de matières premières non-génétiquement modifiées et génétiquement modifiées sur le site ;
- et la mise en place de plans de contrôle pour s'assurer de l'efficacité des moyens de maîtrise des approvisionnements et du procédé de fabrication.

La certification OQUALIM-STNO est exigée par les principales filières "Sans OGM". Elle est **reconnue par VLOG,** la démarche "sans génie génétique" allemande : un éleveur qui s'approvisionne en aliments pour animaux d'élevage depuis un site certifié OQUALIM-STNO répond ainsi aux exigences "Sans OGM" du marché allemand.

183
usines
certifiées
OQUALIM-STNO
en mars 2019

Filières animales et développement des approvisionnements locaux

L'accès à la protéine est un véritable enjeu pour les filières animales en France, et encore plus en Europe. Aujourd'hui, d'après Terres Univia, la dépendance française aux importations est d'environ 35% pour les matières végétales riches en protéines utilisées en alimentation animale. En comparaison, elle est d'environ 65% dans le reste de l'Europe.

La France travaille actuellement à la construction d'une stratégie nationale sur les protéines avec un horizon à 10 ans. Les premières pistes pour faire coïncider les besoins des filières animales avec les capacités de production des filières végétales seront discutées au second trimestre 2019. **Dans ce cadre, le SNIA a rappelé l'importance d'avoir des productions végétales françaises compétitives par rapport aux importations**. Parmi les leviers pour y parvenir :

- la **sélection variétale** pour augmenter les rendements en améliorant la résistance aux effets du changement climatique, aux maladies et aux ravageurs ;
- les **procédés de transformation** comme le décorticage pour concentrer les protéines dans les matières premières.

Les fabricants d'aliments appellent également les filières végétales à maintenir une **diversité de sources de protéines**, en fonction des territoires dans lesquels elles sont cultivées et transformées.

Ces réflexions menées en France sont en accord avec les recommandations formulées au niveau européen dans le cadre de l'étude, publiée en novembre 2018, sur la cohérence et la pertinence des mesures de la PAC ayant une influence sur le marché de la protéine dans l'UE. Cette étude souligne également le besoin d'encourager la structuration de filières d'approvisionnements en donnant aux producteurs européens des perspectives à plus long terme, au-delà des soutiens couplés de la PAC.

En 2018, la France a importé 2,8 millions de tonnes de tourteaux de soja, principalement depuis le Brésil. Afin de répondre à la demande croissante du « sans OGM » et, dans le même temps, réduire la dépendance de la France aux importations, l'augmentation de la production de soja sur le sol français est un enjeu auquel Terres Univia souhaite apporter une réponse. L'interprofession a ainsi lancé la **Charte Soja de France** en 2018. Celle-ci repose sur 4 piliers : l'origine France, le non OGM, la traçabilité et la durabilité. Elle dispose d'un référentiel de certification qui s'applique à tous les opérateurs engagés dans la filière. L'ambition de l'interprofession est d'atteindre une production de près de 400 000 tonnes. **Le secteur de la nutrition animale soutient activement l'initiative.**

En 2018, les fabricants d'aliments **composés ont produit plus de 467 000 t** d'aliments destinés aux **filières biologiques**

Les démarches visant à développer la production de protéines en France et en Europe ne doivent cependant pas faire oublier l'importance des importations pour fournir, en qualité et en quantité, les protéines dont a besoin l'élevage afin de résister aux importations de produits animaux sur le marché intérieur et être compétitifs sur les marchés à l'export.

Ainsi, la construction, en France, d'une stratégie sur les protéines pour l'élevage devra intégrer deux volets : le premier dicté par l'enjeu de compétitivité et le besoin de massification de la production ; le second pour répondre aux nouvelles filières et aux nouveaux usages.

Trouver des solutions pour le bien-être animal

Le bien-être animal est une notion complexe qui englobe des aspects scientifiques, éthiques, économiques ou encore culturels. Depuis quelques années au cœur des attentes des citoyens, le bien-être animal a toujours été une préoccupation des fabricants d'aliments. Le secteur de la nutrition animale est concerné et apporte aux éleveurs des solutions allant bien au-delà de la seule fonction nutritive des aliments.

L'OMS[1] définit le bien-être animal comme « l'état physique et mental d'un animal en relation avec les conditions dans lesquelles il vit et meurt ». Cinq fondamentaux sont associés à cette définition et l'alimentation animale peut influer sur chacun d'entre eux. Le secteur de la nutrition animale, accompagné par le CSNA[2], identifie actuellement toutes les contributions de la nutrition animale à cette problématique.

La nutrition animale permet ainsi de **veiller à l'état nutritionnel de l'animal** et de lui apporter précisément ce dont il a besoin. Les formulateurs travaillent ainsi la composition de l'aliment en fonction de l'espèce et du stade physiologique de l'animal. La présentation de l'aliment (granulés, semoule, farine…) ainsi que leur plan de distribution sont par ailleurs minutieusement calibrés.

L'alimentation animale intervient également sur **le bien-être digestif** pour favoriser une meilleure santé digestive des animaux. Les recherches sont nombreuses sur le sujet et une meilleure connaissance du microbiote intestinal permettra le développement de nouvelles solutions nutritionnelles dans les années à venir. Au-delà de la fonction digestive, la nutrition animale peut intervenir à différents niveaux de l'organisme (fonction immunitaire par exemple) pour aider à maintenir un bon état de santé général de l'animal et ainsi contribuer à réduire le recours aux antibiotiques.

Enfin, la nutrition animale **améliore le confort des animaux.** Par exemple, adapter l'approche alimentaire permet de favoriser l'expression de comportements naturels ou l'ajustement des apports énergétiques de la ration aux conditions climatiques contribue à améliorer le confort thermique des animaux.

1. Organisation Mondiale de la Santé
2. Conseil Scientifique de la Nutrition Animale

Ainsi, les solutions de la nutrition animale sont nombreuses et vont bien au-delà d'une réponse strictement nutritive. Elles sont réfléchies pour répondre aux spécificités de l'élevage et accompagner les pratiques de conduite d'élevage mises en place par l'éleveur.

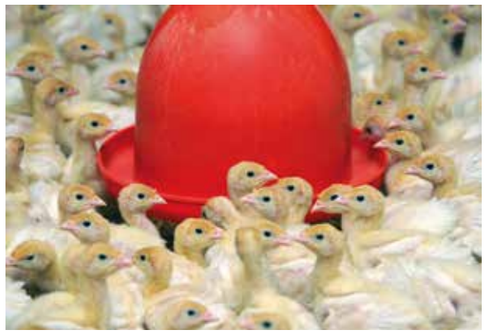

La nutrition animale peut intervenir sur les **5 fondamentaux pour le bien-être des animaux :**

1] absence de faim, de soif et de malnutrition ;

2] absence de peur et de détresse ;

3] absence de stress physique et thermique ;

4] absence de douleur, de lésions et de maladie ;

5] possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce.

Lutter contre l'antibiorésistance

La lutte contre l'antibiorésistance est un enjeu majeur de santé humaine et animale. Y répondre impose d'adopter une approche intégrée de santé (humaine, animale et environnementale), nommée approche « One Health ». Si les mesures prises restent assez inégales entre les pays et les régions du Monde, les progrès en santé animale en France sont réels.
Les fabricants d'aliments sont d'ailleurs fortement mobilisés. Ils interviennent tout d'abord en proposant des solutions alimentaires adaptées aux besoins des animaux, permettant de préserver un bon état de santé générale et ainsi de réduire le recours aux médicaments.
L'engagement du secteur de la nutrition animale se traduit également par leur activité de fabrication d'aliments médicamenteux. Les fabricants d'aliments proposent en effet cette solution d'administration des médicaments aux éleveurs, dont la praticité et sécurité est parfaitement adaptée à certains élevages.

Un usage raisonné des médicaments vétérinaires

En France, un plan spécifique, dénommé EcoAntibio, a été créé afin de réduire le recours aux médicaments vétérinaires. Les objectifs ambitieux qui ont été fixés ont largement été dépassés, attestant de l'engagement de tous les acteurs de la santé animale. Vétérinaires, éleveurs et fabricants d'aliments sont en effet fortement mobilisés. Ainsi, à titre d'exemple, la production d'aliments médicamenteux diminue. Elle était de 339 947 tonnes en 2016 contre 433 567 tonnes en 2013. Ces efforts ne peuvent toutefois en aucun cas se transformer en quête du « zéro médicament » ou du « zéro aliment médicamenteux ». Si les éleveurs parviennent, notamment grâce aux solutions des fabricants d'aliments, à éviter le recours aux médicaments, ces derniers sont toutefois incontournables dans certains cas. Préserver la santé animale est essentielle et prodiguer aux animaux les soins nécessaires, pouvant impliquer l'administration de médicaments, est une évidence pour tous les opérateurs. L'aliment médicamenteux est, à ce niveau, une solution thérapeutique dont la praticité et la sécurité sont reconnues et constitue en ce sens une aide au quotidien pour les éleveurs. Le nouveau règlement européen publié début 2019 (cf. encadré) inquiète d'ailleurs les opérateurs qui craignent que beaucoup de fabricants ne parviennent pas à répondre aux nouvelles exigences, notamment concernant les taux de contamination croisée autorisés qui pourraient devenir très faibles. Le SNIA participe aux échanges avec les Autorités françaises et européennes, via la FEFAC, afin de trouver des solutions pour que les éleveurs puissent continuer à utiliser des aliments médicamenteux demain.

Par ailleurs, depuis début 2018, et suite à l'adoption du décret n° 2016 – 1788, les fabricants d'aliments déclarent aux autorités les cessions d'aliments médicamenteux contenant une ou plusieurs substances antibiotiques. Avec un taux de retour de près de 100%, le secteur de la nutrition animale démontre sa mobilisation. Des échanges réguliers avec l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV) permettent de définir les bonnes pratiques, de diffuser des conseils pour remplir les déclarations, et ainsi de garantir l'exploitation des données.

Nouvelle réglementation pour les aliments médicamenteux : qu'est-ce que cela change vraiment ?

La réglementation sur les aliments médicamenteux a été intégralement revue au niveau européen avec la publication du Règlement 2019/4, qui entrera en application en janvier 2022. Parmi les points importants du texte, il faut souligner l'adoption du principe de réciprocité sur les produits importés, obtenu grâce à la persévérance des Autorités françaises. Il ne devrait donc plus être possible d'importer des produits ne respectant pas les normes européennes et donc par exemple de la viande issue d'animaux ayant reçu des antibiotiques comme facteur de croissance.

La lutte contre l'antibiorésistance se traduit également par l'adoption d'autres mesures :

- limitation de la durée de traitement et de validité de l'ordonnance
- interdiction de l'usage prophylactique[1] des aliments médicamenteux contenant des antimicrobiens
- limitation des niveaux de contamination croisée acceptés…

1. La prophylaxie est l'administration d'un médicament à un animal ou à un groupe d'animaux avant l'apparition de signes cliniques de maladie, dans le but d'empêcher qu'une maladie ou une infection se déclare.

La compétence nutritionnelle au service de la santé et du bien-être des animaux

L'expertise scientifique et technique de la profession permet par ailleurs de mettre en place des solutions alimentaires efficientes dans les élevages pour préserver la santé et le bien-être des animaux au quotidien. Le Conseil Scientifique de la Nutrition Animale travaille actuellement à l'identification de ces solutions.

Une nutrition adaptée permet en effet de diminuer le stress, d'améliorer le bien-être, de renforcer la robustesse des animaux et contribue ainsi à diminuer la survenue et le développement d'agents pathogènes pouvant nécessiter le recours aux antibiotiques. Ces solutions nutritionnelles peuvent améliorer la fonction digestive, renforcer l'immunité, intervenir au niveau des fonctions respiratoires... Si beaucoup de solutions sont mises en place au quotidien, de nombreuses solutions restent encore à imaginer. La recherche doit se poursuivre et les thématiques d'ores et déjà identifiées sont nombreuses (efficacité des pré- et probiotiques, nutrition de précision...).

Au-delà de l'alimentation, le secteur de la nutrition animale contribue également à la lutte contre l'antibiorésistance via les mesures de biosécurité mises en place (cf. page 15).

Le secteur de la nutrition animale est ainsi très engagé vis-à-vis de l'antibiorésistance. Il a toutefois conscience que ce combat doit être collectif et mené à tous les maillons de la chaîne. C'est en travaillant dans cet esprit, aux côtés des éleveurs, que les solutions se mettent en place aujourd'hui.

Le **recours aux antibiotique** comme facteur de croissance dans les **aliments pour animaux est interdit depuis plus de 10 ans en Europe**

Sur la période 2012 – 2016, l'exposition des animaux aux antibiotiques **a été réduite de 37% versus un objectif initial de 25%**

En 2016, les aliments médicamenteux ne représentaient que **2,2% de la fabrication totale** d'aliments pour animaux, et le tonnage **était en baisse de 7% versus 2015**

La part d'aliments médicamenteux contenant au moins un antibiotique a considérablement diminué : elle était de 80% en 2010 contre **60% en 2016**

Œuvrer pour des conditions de travail responsables et attractives

Négociations de branche : la nutrition animale mise sur les actions collectives

Le secteur de la nutrition animale est rattaché à la branche « Métiers de la Transformation des Grains » (MTG). Le SNIA participe activement au dialogue social engagé par le secteur de la nutrition animale en faisant progresser la convention collective applicable. Développer l'attractivité du secteur et de ses métiers est également une de ses missions.

Afin d'encadrer le déroulé du dialogue social, les partenaires sociaux se sont accordés sur la rédaction d'un **agenda social** en juillet 2018, programmant les dates envisageables d'entrée et de sortie de négociation sur les thématiques à aborder.

La **négociation sur les salaires** est un des sujets récurrents des négociations de branche. En effet, chaque année, les délégations patronale et salariale se retrouvent pour partager et confronter leurs positions sur les rémunérations minimales prévues par la Convention Collective Nationale « Métiers de la Transformation des Grains » (CCN MTG). **Ces rémunérations *a minima* sont fonction de la classification de chaque salarié,** selon les critères classants de la CCN MTG. **L'avenant n°5, du 6 mars 2018, a prévu des revalorisations de chaque niveau, en valeur et différenciées.** Cette position a été proposée et défendue par la délégation patronale, dont le SNIA.

En parallèle, la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels comporte différentes mesures confortant le rôle central des branches et visant à renforcer la négociation collective en leur sein. Ainsi, elle a imposé aux branches professionnelles de redéfinir les contours du dialogue social en créant des Commissions Paritaires Permanentes de Négociation et d'Interprétation (CPPNI). Les partenaires sociaux de la branche des MTG ont abouti à la rédaction de l'avenant n°6 du 3 juillet 2018, constituant ainsi la **Commission Paritaire Permanente de Négociation, d'Interprétation et de Conciliation**, qui remplace dorénavant la Commission paritaire et permet aux partenaires sociaux de négocier dans un cadre juridique sécurisé.

Suite à une enquête réalisée auprès des entreprises de la branche en 2017, un avenant organisant le recours au **Compte-Epargne Temps** a été signé par les partenaires sociaux en juillet 2018 (avenant n°7). Créé à titre individuel, sur demande du salarié, le Compte-Epargne Temps permet aux entreprises de gérer le temps de travail et de repos des salariés. En effet, ces derniers peuvent y affecter, par exemple, des jours de repos ou de congés non pris en fin d'année et ainsi ne pas les perdre. Par la suite, ils pourront demander à en bénéficier pour, notamment, allonger un congé.

Enfin, lors de l'extension de l'avenant n°46, révisant l'intégralité de la Convention Collective, des dispositions du texte ont été étendues sous réserves, voire exclues de l'extension. En effet, de nouveaux textes publiés au Journal Officiel ont rendu obsolètes certains articles. Les partenaires sociaux de la branche ont réécrit, dans un avenant n°8 (6 novembre 2018), ces dispositions afin que la CCN MTG soit conforme à la réglementation en vigueur.

4 avenants et 1 accord de branche signés en 2018

Branche "Métiers de la Transformation des Grains" : **5 syndicats** de salariés

Prévention des risques : création d'un observatoire dédié

L'Observatoire de la Sécurité en Entreprises (OSE) a été initié par les partenaires sociaux de la branche des Métiers de la Transformation des Grains (MTG) avec la Coopération agricole en septembre 2017.

L'objectif était de mener une étude pour connaître plus précisément les taux d'accidentologie et surtout le contexte des accidents survenus au sein des entreprises de la branche MTG. En effet, seules les données de la CNAMTS étaient jusqu'à présent disponibles et il s'est avéré qu'elles n'étaient pas suffisamment précises pour lancer une campagne pertinente de prévention des risques. Le SNIA a suivi de près la construction et le déploiement de cette étude avec, comme perspective, une amélioration constante des conditions de travail dans les entreprises du secteur de la nutrition animale.

L'étude a été menée par **TECALIMAN**, pour l'Observatoire, et porte sur cinq années de données (de 2015 à 2019) renseignées sur la base du volontariat par une trentaine d'entreprises de la branche et de la coopération agricole. Ces dernières ont indiqué, pour chaque unité de travail, les accidents de travail connus et les circonstances de ces événements afin de permettre une identification des lieux, des postes et des personnels les plus concernés par la survenue d'accidents pour la branche MTG.

Une première restitution des résultats, durant l'été 2017, a permis d'identifier deux risques majeurs : **la chute de hauteur et le port de charges.**

Par ailleurs, un autre enseignement important a été de constater qu'il s'agissait d'accidents survenant au sein des usines et pas nécessairement lors du transport des marchandises.

Les partenaires sociaux, accompagnés par le service prévention d'AG2R-La Mondiale ont paritairement décidé de se concentrer sur ces deux risques pour engager l'élaboration d'un plan de travail.

Il est prévu que des journées d'observation en entreprises soient menées afin de préciser, approfondir et valider les résultats de l'étude. Par la suite, ces observations permettront à un (des) expert(s) de proposer des actions de préventions concrètes, efficaces et adaptées au secteur.

Durée moyenne des **arrêts de travail** = **50** % **entre 1 et 10 jours**

Formation professionnelle : un facteur d'attractivité pour la profession

La formation professionnelle est un élément favorisant l'employabilité des salariés, mais également un moyen pour les entreprises de rester connectées aux besoins de leurs clients.

Le **Certificat de Qualification Professionnel de Conducteur d'Installation de Transformation de Grains** (CQP CIGT) est une formation qui peut s'adresser à plusieurs publics (demandeur d'emploi, salarié en poste…) et qui se déroule sur plusieurs jours répartis dans l'année, avant d'être approuvée par une évaluation terrain réalisée par un professionnel et par une validation nationale au niveau de la branche. Chaque année, les participants aux sessions de formation, au niveau national, sont de plus en plus nombreux. Par ailleurs, des projets sont montés en région et en entreprises.

En 2018, la branche a reçu les dossiers de 10 candidats au CQP CITG : tous ont reçu leur diplôme.

En parallèle, les entreprises de nutrition animale ont fait remonter leurs difficultés à recruter des profils technico-commerciaux ayant connaissance des besoins des éleveurs. En effet, les métiers se transforment et les fabricants d'aliments pour animaux d'élevage ont besoin de personnes formées sur les aspects techniques des produits.

Dans le cadre de l'AFTAA (Association Française des Techniciens de l'Alimentation et des productions Animales) et le CPSA (Centre de formation agricole) de Combourg, le SNIA et la Coopération Agricole ont soutenu le développement d'**un certificat propre au secteur de la nutrition animale, en utilisant un référentiel existant déjà en agrofournitures.** Les partenaires sociaux des deux branches professionnelles ont apprécié et validé cette démarche.

Le **Certificat Technico-commercial en nutrition animale** est une formation certifiante, suivie en alternance. Différents profils peuvent intégrer ce parcours : il s'adresse à la fois aux jeunes diplômés comme aux personnes souhaitant se reconvertir professionnellement.

Volontairement, compte-tenu de l'implantation des sites de fabrication d'aliments pour animaux d'élevage, cette formation a été lancée dans l'Ouest de la France. Elle sera ensuite déployée sur l'intégralité du territoire.

La particularité essentielle de cette formation est de prévoir qu'une personne, dans le centre d'apprentissage, soit en charge de rechercher les candidats à la formation et les entreprises susceptibles de les accueillir.

Technico-commercial :
1re promotion
en septembre 2019

CQP : 10 diplômes
obtenus en 2018

Importations de matières premières : le secteur soutient des conditions de travail responsables

Si de bonnes conditions de travail au sein des usines de nutrition animale sont essentielles, les fabricants d'aliments pour animaux s'intéressent aussi aux conditions de production et de transformation des matières premières qui entrent dans leurs formulations, qu'elles soient d'origine française ou importées.

Les entreprises de nutrition animale impliquées dans Duralim se sont engagées à avoir 100 % de leurs approvisionnements durables en 2025. Cela inclut notamment un volet « social » avec des conditions de travail responsables dans le respect des Droits de l'Homme et des droits d'usage des terres.

18 schémas sont compatibles avec les lignes directrices « **soja responsable** » de la FEFAC à ce jour

Les réglementations sociales française et européenne apportent des garanties sur les conditions de travail et de rémunération des salariés. Cependant, par manque de disponibilité sur le territoire national, les entreprises de nutrition animale ont aussi recours à l'importation de matières premières, notamment le tourteau de soja en provenance du Brésil ou d'Inde, ou le tourteau de tournesol en provenance d'Ukraine.

Pour plus d'informations, consultez le site
www.standardsmap.org/fefac

Conscient des enjeux sociaux inhérents à ses importations, le secteur de la nutrition animale en France a soutenu les travaux de la FEFAC qui ont permis d'aboutir, en 2015, **aux lignes directrices pour un approvisionnement responsable en soja** *(FEFAC Soy Sourcing Guidelines)*. Ce sont des recommandations professionnelles auxquelles les détenteurs de programmes ou schémas de certification peuvent se comparer. Un outil développé avec ITC (International Trade Center) permet de valider leur compatibilité avec les lignes directrices de la FEFAC. Pour le volet social, les critères pris en compte portent notamment sur le non-recours au travail forcé et au travail des enfants, sur un lieu de travail sûr et sain pour tous les salariés, ainsi que sur la rémunération minimale et la possibilité donnée aux salariés d'effectuer des négociations collectives.

Avec leur engagement dans la plateforme Duralim, les fabricants d'aliments réfléchissent collectivement, avec leurs fournisseurs et les clients en aval, aux moyens et outils à développer pour que le soja durable devienne le standard du marché du soja importé. Les lignes directrices de la FEFAC sont un appui précieux pour y parvenir, une mobilisation européenne pesant davantage que la France seule.

Dans un second temps, un travail similaire sera enclenché sur les autres matières premières d'importation.

3 Partie

S'IMPLIQUER POUR UNE ÉCONOMIE PERFORMANTE DES FILIÈRES AGRICOLES

Contribuer au dynamisme des territoires

Les entreprises de nutrition animale sont réparties sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les DOM-TOM. Elles contribuent ainsi activement au tissu économique régional.
Ce dynamisme n'est pas réservé au territoire national et, en 2019, le SNIA entend renforcer ses actions sur l'export d'aliments composés.

314 usines, réparties sur l'ensemble du territoire national, façonnent l'empreinte économique du secteur de la nutrition animale. Cette distribution géographique illustre parfaitement la proximité du secteur avec ses partenaires au quotidien que sont les filières végétales et animales.

L'industrie de la nutrition animale, créatrice d'emplois

Ancrées au cœur des territoires, les entreprises de nutrition animale participent activement au dynamisme économique des régions et notamment des zones rurales. En effet, les usines rassemblent une multiplicité de métiers, créant ainsi des emplois dans des bassins parfois peu dynamiques. Achat de matières premières, logistique des stocks, formulation des recettes, gestion des procédés de fabrication, maintenance des installations, transport et livraisons, contrôle qualité… sont autant de compétences nécessaires à l'efficacité des entreprises. La profession note d'ailleurs, depuis quelques années, une vraie difficulté pour recruter des chauffeurs routiers sur le territoire national.

Composition indicative du prix de l'aliment
(Source : SNIA)

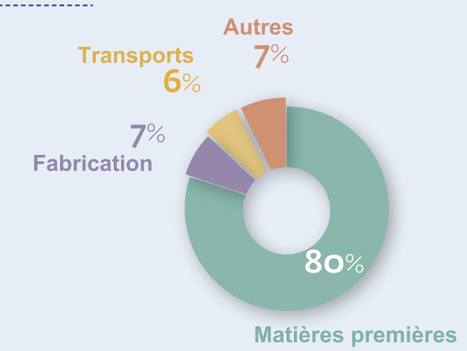

Résultats économiques en % du chiffre d'affaires
(Source : INSEE, ESANE 2016)

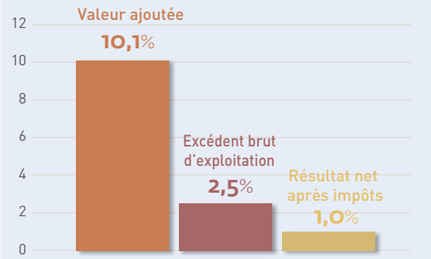

Le secteur de la nutrition animale (hors petfood) représente 20 000 ETP[1] et son chiffre d'affaires est estimé à 7,6 Md€[2]. Ce dernier est particulièrement dépendant du cours des matières premières qui représentent plus de 80 % du prix des aliments composés.

Un dynamisme qui aide au maintien des activités agricoles

Le maintien de l'activité agricole dans des zones parfois difficiles d'accès, comme les régions montagneuses par exemple, est essentiel pour conserver et développer les terroirs français. L'élevage nécessite la mise en place d'un véritable écosystème et les entreprises de nutrition animale en font partie intégrante. Maintenir l'activité agricole dans ces zones a également pour effet d'y préserver les activités annexes qui y sont associées (laiteries, abattoirs, usines de transformation…).

Véritables partenaires des éleveurs, les fabricants d'aliments ont la volonté de les aider à simplifier leur quotidien en leur assurant un service réactif et sur-mesure. Les usines sont ainsi implantées au plus près des zones d'élevage pour pouvoir répondre **rapidement** aux commandes d'aliments.

La gestion des livraisons est également une solution apportée par les fabricants d'aliments composés. Ainsi, le SNIA défend, auprès des Ministères concernés, la possibilité pour les fabricants d'aliments d'augmenter le PTAC[3] des camions porteurs afin d'optimiser les tournées et de continuer à assurer des livraisons directement sur les élevages.

1. GIS Avenir Élevages – INRA.
2. Insee, Esane 2016.
3. Poids Total Autorisé en Charge.

Un dynamisme qui s'exporte ?

L'export est un débouché stratégique pour le secteur de la nutrition animale, et la France est déjà très présente sur les marchés internationaux : en 2018 le pays exportait 630 000 tonnes d'aliments pour animaux, pour un chiffre d'affaires de près de 360 millions d'euros. L'origine française est reconnue dans le monde entier et apparaît comme un gage de qualité pour nombre de destinations. L'expertise française en matière de formulation est reconnue et la rigueur des législations française et européenne garantit la maîtrise des risques sanitaires.

L'export a toujours été une préoccupation de premier ordre pour le SNIA. L'exportation d'aliments pour animaux fait l'objet de procédures longues et la persévérance est alors de mise.

En 2016, et à la demande de nombreux adhérents, le SNIA avait constitué un dossier de demande de priorisation auprès de FranceAgriMer pour ouvrir le marché chinois aux aliments d'allaitement et aux aliments pour porcelets français. Ce dossier avait alors été reconnu comme de niveau de priorité maximale par FranceAgriMer mais mis en veille en attendant que le dossier « Additifs et prémélanges d'additifs » en cours soit traité. Après plus de trois ans de négociations bilatérales, le dossier « Additifs et prémélanges d'additifs » a franchi une étape importante en janvier 2019 : le renvoi, par FranceAgriMer, du questionnaire sanitaire aux Autorités chinoises ouvre la phase des audits, qui permettront aux pouvoirs publics chinois d'évaluer la fiabilité des infrasctructures françaises.

Cette avancée sur le dossier « Additifs et prémélanges d'additifs » a permis au SNIA de saisir l'opportunité qu'offrait la visite officielle du président chinois au mois de mars 2019 pour faire parvenir, aux Ministères compétents ainsi qu'à FranceAgriMer, une note technique rappelant l'importance stratégique de l'ouverture de ce marché pour les fabricants français, ainsi que l'intérêt économique que représenterait ce nouveau débouché.

Investir dans la recherche et l'innovation

Pour maintenir la compétitivité de l'élevage français dans un marché mondialisé, tout en répondant aux attentes sociétales, les entreprises de nutrition animale investissent dans des travaux de recherche et d'innovation qui associent différentes expertises. Ces programmes concernent notamment la production et la commercialisation de matières premières de qualité et compétitives, l'optimisation des procédés de production et la maîtrise des risques sanitaires.

La recherche pour améliorer la compétitivité des filières végétales

Les fabricants d'aliments assemblent les matières premières afin de formuler, au meilleur coût, un aliment qui répond au plus près aux besoins nutritionnels des animaux. Par sa présence au sein des interprofessions végétales, comme Intercéréales et Terres Univia, le SNIA porte les attentes du secteur de la nutrition animale en matière d'innovation dans le monde végétal :

- renforcer la sélection variétale pour améliorer la régularité de la production et la teneur en protéines, ainsi que pour limiter la teneur en facteurs antinutritionnels…
- développer des procédés de transformation qui visent à concentrer la protéine (comme le décorticage) et à améliorer leur digestibilité.

Les céréales étant principalement sources d'énergie dans la ration, la protéine est en effet souvent le facteur limitant dans la formulation des aliments. A noter toutefois que toutes les protéines ne se valent pas, car leur composition en acides aminés et leur digestibilité diffèrent. La recherche dans ce domaine est donc stratégique pour contribuer à la performance de l'alimentation animale.

L'innovation pour accroître la performance industrielle

Sur le plan industriel, le secteur s'implique dans le projet APITEC qui fédère les fabricants d'additifs, d'aliments composés, de minéraux et de premix et les équipementiers, ainsi que les instituts de recherche français et européens.

Cette plateforme semi-industrielle a pour objectif d'accompagner la nutrition animale dans ses progrès technologiques, en permettant d'expérimenter en conditions réelles d'exploitation de nouveaux matériels et de nouveaux produits. Les objectifs sont en particulier l'efficacité nutritionnelle, la sécurité sanitaire, la sécurité au travail et la performance environnementale.

Reconnue et agréée par les institutions et les pouvoirs publics, ce pôle dédié aux essais et à la formation sera aussi une vitrine pour le secteur industriel de la nutrition animale et la connaissance de ses métiers.

Le plan d'investissements pour créer et équiper la **plateforme technologique APITEC** est estimé à environ **10 millions d'euros**

Les entreprises de nutrition animale sont également en veille sur les nouvelles matières premières, comme les farines d'insectes pour l'aquaculture. Déjà en cours de développement, ces matières premières pourraient contribuer demain à la performance des élevages et à la création de valeur au sein des territoires.

Soutenir l'élevage français

Aujourd'hui, plus de la moitié des exploitations agricoles françaises ont une activité d'élevage. Maillon actif des productions animales, le secteur de la nutrition animale accompagne les éleveurs dans leur quotidien. Elaboration de formules adaptées aux besoins des animaux, optimisation des indices de consommation, livraisons sur-mesure, contractualisation des relations commerciales… Les solutions techniques mises à disposition des éleveurs par les fabricants d'aliments composés sont nombreuses et variées.

L'élevage français demeure un pilier fort de notre richesse agricole et il serait imprudent de le négliger.

Les fabricants d'aliments composés, partenaires des éleveurs au quotidien

Les entreprises de nutrition animale sont toujours à l'écoute des besoins des éleveurs. Les formulations des aliments sont élaborées pour répondre justement aux besoins des animaux, tout en se conformant aux exigences de référentiels de filières (cahiers des charges) de plus en plus nombreux. Par ailleurs, en proposant à l'éleveur des formules adaptées au **statut physiologique** de ses animaux (gestation, allaitement, croissance, engraissement…), les fabricants d'aliments composés contribuent à la bonne gestion des troupeaux.

Les **indices de consommation**, fréquemment utilisés en nutrition animale, permettent de mesurer l'efficacité alimentaire, autrement dit l'efficacité de la conversion d'un aliment en une production animale. L'aliment joue un rôle essentiel dans la performance zootechnique des élevages. Le savoir-faire des fabricants d'aliments en matière de nutrition animale permet ainsi une baisse régulière des indices de consommation qui génère des gains de compétitivité pour l'élevage et une optimisation de l'utilisation des ressources.

Les fabricants sont également attentifs aux conséquences des **évènements climatiques** et proposent des solutions aux éleveurs pour compenser les matières premières qui peuvent alors devenir indisponibles. À titre d'exemple, en 2018, la sécheresse survenue au cours de l'été a engendré une baisse des fourrages disponibles sur le territoire national pour les ruminants, entraînant un besoin en solutions pour nourrir les troupeaux (+ 153 500 tonnes d'aliments pour ruminants ont été produites dans le courant de l'automne-hiver 2018 par rapport à la même période en 2017).

Les entreprises de nutrition animale participent également à l'équilibre économique des élevages. En proposant des schémas de **contractualisation**, les fabricants d'aliments pour animaux d'élevage permettent à l'éleveur de maîtriser certains risques, avec la garantie d'un approvisionnement conforme à ses attentes (qualité, sécurité, origine…) et une protection contre une hausse brutale des coûts d'approvisionnements. Le SNIA encourage ces démarches de contractualisation, tout en rappelant qu'elles ne doivent pas transférer aux exploitations un risque de marché si elles ne sont pas en mesure de l'assumer.

Implantées au plus près des zones d'élevage, les entreprises de nutrition animale assurent la livraison des aliments directement sur les élevages, ce qui représente un gain de temps non négligeable pour l'éleveur. Chaque année, les fabricants d'aliments se mobilisent, via leurs associations régionales, pour demander des **dérogations de circulation** sur la période de l'été. Les livraisons doivent en effet pouvoir se faire tout au long de l'année afin d'assurer le bien-être des animaux. Le secteur se mobilise pour une harmonisation des procédures de demande auprès des services en région.

312 000
Équivalents Temps Plein
sont affectés aux activités d'élevage sur les exploitations

(Source : GIS Avenir Élevages – INRA)

La nutrition animale, acteur engagé dans les Plans de filières

Suite aux États Généraux de l'Alimentation, les interprofessions ont été missionnées pour élaborer des plans de développement et de transformation des filières agricoles et agroalimentaires.

Présents dans les interprofessions végétales et animales, le SNIA a contribué à la construction de ces plans de filières.

Pour en savoir plus sur les plans de filières, rendez-vous sur :

www.agriculture.gouv.fr/egalim-les-plans-de-filieres

L'élevage, des services rendus trop souvent passés sous silence

Les services rendus par l'élevage sont bien loin d'être négligeables.

Les élevages sont **créateurs d'emploi** : 882 000 personnes exercent un emploi dépendant de l'élevage en France[1].

L'élevage participe également à la **préservation et à l'entretien des paysages**, avec un contrôle de l'embroussaillement pour des paysages ouverts et accueillants. L'élevage permet également de protéger la biodiversité des prairies.

L'élevage contribue à la **fertilité des sols** dans les zones de pâturages : les déjections des troupeaux sont décomposées par la micro-flore du sol et renouvellent ainsi la fertilité du sol. Les rejets organiques des animaux peuvent également être épandus sur les cultures pour enrichir le sol, limitant ainsi l'utilisation d'intrants.

L'élevage permet de **valoriser des matières premières non valorisables par l'Homme** (herbe, son, drèches, tourteaux…) et concourt ainsi à une bonne efficience protéique des productions animales.

1. INRA

Soutenir la compétitivité des filières végétales et animales

Secteur économique à l'interface des productions végétales et animales, la nutrition animale est étroitement impliquée dans le développement des filières françaises. Le maintien de la compétitivité et la création de valeur sont donc des objectifs prioritaires.
Le secteur a ainsi naturellement participé aux États Généraux de l'Alimentation (EGA) et proposé des outils pratiques facilitant les relations commerciales amont-aval et aidant à la création de nouvelles filières. Le secteur a alors rappelé l'intérêt de la contractualisation, véritable support économique pour les filières et les entreprises. Il a aussi démontré son implication dans la qualité des filières animales françaises, repères de confiance pour les consommateurs.
Le SNIA insiste auprès des Pouvoirs publics sur la nécessité de soutenir les différents acteurs impliqués : des évolutions réglementaires concrètes s'avèrent aujourd'hui essentielles pour poursuivre les démarches de progrès entreprises.

Le secteur de la nutrition animale contribue à la compétitivité économique des filières agricoles

Les entreprises de nutrition animale sont des interlocuteurs du quotidien pour les éleveurs, en les accompagnant dans la stratégie alimentaire à mettre en place pour leurs troupeaux. L'enjeu principal est alors de proposer des solutions techniques, alimentaires et économiques qui contribuent à la performance de l'élevage. C'est avant tout la recherche d'un optimum entre la part du coût de production attribuée à l'alimentation animale et la performance technique attendue. Pour cela, les fabricants d'aliments s'appuient sur la recherche de nouveaux ingrédients, l'élaboration de nouvelles recettes, la mise au point de nouvelles solutions techniques pour suivre rigoureusement l'évolution de la performance zootechnique de l'élevage.

Régulièrement, les fluctuations importantes (et quelquefois brutales) des cours des matières premières menacent les équilibres économiques et la viabilité des filières, notamment lorsque ces fluctuations ne sont pas prises en compte tout au long de la chaîne de valorisation.

Pour « inverser » la construction des prix, la loi issue des EGA incite les professionnels à établir des indicateurs de coûts de production, repères à intégrer dans les contrats afin que le prix final prenne en compte ces coûts et, surtout, leurs évolutions. Le SNIA s'implique ainsi au sein des différentes interprofessions, végétales et animales, pour élaborer et mettre à disposition des opérateurs économiques des indicateurs robustes, pertinents et unanimement reconnus.

Dans ce contexte, le SNIA insiste sur la recherche de compétitivité car elle reste un enjeu fondamental pour que le prix proposé sur les marchés nationaux et internationaux soit en adéquation avec la demande.

Plusieurs indicateurs existants en alimentation animale ont été réaffirmés ou adaptés, comme l'indice ITAVI (Volaille) ou l'indice IFIP (Porc). Dans certaines filières, l'absence de cotations de référence, tant au niveau de la production que de la commercialisation, complexifie l'élaboration d'indicateurs.

Le secteur travaille ainsi à la construction d'un outil à destination de la filière Biologique « œuf de consommation ».

Indice IPAMPA

L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) est estimé par l'INSEE à partir d'une enquête sur les prix de l'aliment composé, réalisé auprès de fabricants.

Évolution de l'indice IPAMPA jusqu'en décembre 2018 base 100 en 2015
(Source : INSEE)

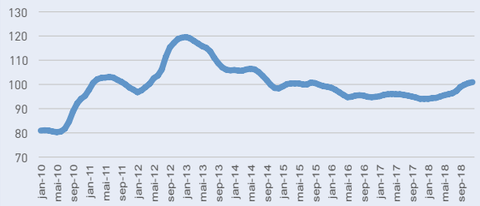

Indice IPAA

L'indice des prix des matières premières entrant dans l'alimentation animale (IPAA) est calculé par La Dépêche – Le Petit Meunier à partir des variations de prix d'un panier de matières premières représentatif de l'approvisionnement pour la fabrication d'aliments composés en France.

Évolution de l'indice IPAA jusqu'en décembre 2018 base 100 en 2015
(Source : INSEE)

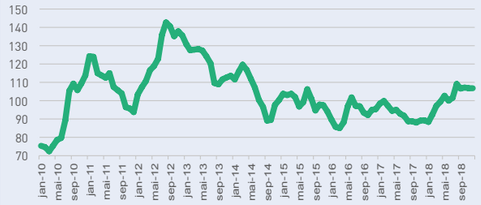

La loi dite « EGAlim » est récente et complète les dispositifs existants en termes d'organisation de la production et de contractualisation. Le SNIA s'est inquiété de la multiplication des dispositifs et du manque de prise en compte des spécificités propres à certaines filières. Il suivra attentivement la mise en œuvre de cette loi afin de veiller à ce qu'elle ne génère pas d'insécurité juridique pour les opérateurs.

Cette loi encourage toutefois la **contractualisation**. Le SNIA a toujours affirmé qu'elle est un moyen efficace pour l'éleveur de mieux gérer la conduite de son exploitation en maîtrisant certains risques et en garantissant un approvisionnement conforme aux attentes (qualité, sécurité, origine…) et une protection contre les évolutions marquées des prix des matières premières. Ce procédé aide également à limiter les coûts de négociation à chaque transaction et contribue à la performance technico-économique. Si la contractualisation intéresse de plus en plus, elle reste encore limitée dans les faits.

Le SNIA s'est déjà positionné, en 2007 et 2011, sur la contractualisation pour le maillon « alimentation animale » et en filières. **Il a toujours insisté pour que le contrat ne soit pas un outil pour transférer un risque, surtout lorsque celui-ci ne peut être assumé par l'éleveur. La contractualisation sur les intrants en élevage doit s'imaginer « en filière », en fonction des contrats de valorisation des produits de l'élevage.** L'organisation de la filière volaille est un bon exemple : son format assure à l'éleveur une meilleure gestion des aléas et l'aide à sécuriser son activité. Il donne de la visibilité aux différents acteurs et intègre l'organisation de la production en fonction de l'évolution des marchés et de la consommation.

La compétitivité s'appuie aussi sur la création de valeur

Le développement de filières spécifiques, différenciantes, pour répondre aux nouvelles attentes de consommation, est largement soutenu par de nombreuses entreprises de la nutrition animale.

Le SNIA :

- rappelle l'importance des filières spécifiques (Bio, Label Rouge, Bleu-Blanc-Cœur, AOP, AOC, marques nationales certifiées…) pour créer de la valeur ;
- invite les porteurs de projets à dialoguer avec les fabricants d'aliments pour partager leur expertise sur les opportunités et les coûts inhérents aux contraintes imposées par les référentiels de filières (cahiers des charges) ;
- insiste pour une systématisation des études d'impact avant toute nouvelle réglementation afin de préserver la compétitivité du secteur agricole en limitant les conséquences sur les coûts de production ;
- recommande de ne pas négliger les filières proposant des produits compétitifs et répondant à un besoin des consommateurs, tout en bénéficiant de la qualité des filières françaises ;
- réaffirme l'intérêt de l'export pour la valorisation des filières agricoles et agroalimentaires françaises.

La multiplicité des référentiels de filières (cahiers des charges) génère des coûts que le fabricant d'aliments s'efforce de maîtriser. Toutefois, ces efforts doivent transparaître notamment via l'identification de l'origine France de tous les produits animaux concernés. Dans l'ambitieux débat des EGA, le SNIA a regretté que les textes encadrant l'origine des produits agricoles destinés à la restauration hors domicile n'aient pas reconnu plus largement les filières construites économiques pour proposer aux consommateurs une meilleure alimentation, répondant à leurs attentes et favorisant l'origine France des produits. L'enjeu de regagner des parts de marché en restauration hors domicile doit dès à présent mobiliser chaque filière. **Le secteur de la nutrition animale est un acteur engagé sur cet enjeu : avec OQUALIM et DURALIM, il apporte informations et garanties aux filières et aux consommateurs.**

4 Partie

SE MOBILISER POUR RÉDUIRE SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Valoriser les ressources de façon optimale

Pour répondre au plus juste aux besoins des animaux, les fabricants d'aliments pour animaux d'élevage mettent en œuvre une grande diversité de matières premières, tant en termes de compositions nutritionnelles qu'en termes de caractéristiques techniques (grains, poudres, cosses…). La capacité du secteur à utiliser et à co-gérer ces différentes typologies de produits permet, au quotidien, d'optimiser la valorisation des ressources issues de l'agriculture et des industries de première et seconde transformations.

L'alimentation animale valorise les coproduits des industries agroalimentaires

L'approvisionnement en matières premières constitue le point de départ de la fabrication des aliments composés. Si les céréales (avec essentiellement du blé, de l'orge et du maïs) représentent près de 50% des volumes de matières premières utilisées par le secteur de la nutrition animale (cf. page 7), **la diversité de matières premières mises en œuvre dans les aliments composés dépasse largement les cultures céréalières.**

Les oléoprotéagineux et les co-produits des industries agroalimentaires sont autant de composants qui intègrent les formulations, dans des proportions variables, pour répondre justement et au meilleur coût aux besoins nutritionnels des animaux.

L'alimentation animale est une excellente voie de valorisation pour les coproduits issus des industries de première transformation. Aucune définition règlementaire n'encadre aujourd'hui le statut de coproduit mais ils sont communément considérés comme « *des produits générés de façon prévisible et répondant à des spécifications définies. Ils peuvent, dans certaines filières, être considérés comme un produit à part entière, disposant d'un marché et d'une cotation. Un traitement préalable à leur utilisation peut être nécessaire pour sa valorisation comme matière première de l'alimentation animale*»[1]. Ainsi, si les tourteaux d'oléoprotéagineux entrent par nature dans la catégorie des coproduits, ils sont toutefois généralement considérés comme des produits à part entière.

Le SNIA est membre du réseau Réséda, plateforme d'échanges et de réflexion autour des sujets relatifs à la chaîne de production des denrées animales. **L'enquête, menée par Réséda en 2017, a permis d'identifier et de quantifier les gisements de coproduits par filière.** Les coproduits valorisés en alimentation animale proviennent de différentes filières[1] :

Filières	Tonnages produits en 2016 (en milliers de tonnes de MS)[2]	Tonnages valorisés en alimentation animale (en milliers de tonnes de MS)[2]
Huilerie	3474	3474
Sucrerie	1715	1097
Amidonnerie / Féculerie	1582	1582
Distillerie	1051	770
Meunerie	1037	1030
Industrie laitière	952	359
Semoulerie de maïs	136	136
Semoulerie de blé dur	129	129
Brasserie	90	88
Malterie	56	56

L'utilisation de coproduits en alimentation animale répond à des enjeux économiques et environnementaux et assure une meilleure gestion des ressources. Cette valorisation permet également de maximiser **l'efficience alimentaire des élevages**, en réduisant l'utilisation de denrées valorisables par ailleurs en alimentation humaine.

Leur utilisation en alimentation animale permet de valoriser **+de 75% des coproduits disponibles**

(Source : Réséda, Enquête 2017)

1. Réséda. Enquête 2017. Gisements et valorisations des coproduits des industries agroalimentaires.

2. Matière Sèche

Une étude pour quantifier et qualifier les flux de matières premières en alimentation animale

Le GIS Avenir Élevages et ses partenaires ont engagé, depuis octobre 2017, un travail d'identification et de quantification des flux de matières premières destinés à l'alimentation animale en France. Les résultats de cette étude permettront, dans un premier temps, d'approfondir les connaissances disponibles sur les matières premières mais aussi de mettre en cohérence les sources de données disponibles. Afin de gagner en réactivité et en compétitivité, le secteur de la nutrition animale est demandeur d'une meilleure caractérisation et quantification des flux de matières premières en alimentation animale. C'est donc naturellement que le SNIA s'est associé à cette étude et participe activement au Comité de Pilotage.

Les premiers résultats obtenus en 2018 montrent la valorisation essentielle en alimentation animale avec l'utilisation des céréales et oléo-protéagineux en alimentation animale : ces matières premières représentent entre 19,8 et 23,5Mt (base MS85). L'utilisation des produits et coproduits issus de graines oscille entre 12,9 et 15,7Mt (base MS85).

L'élevage consomme entre 23 et 27% des graines (céréales et oléo-protéagineux) disponibles sur le marché national (production locale et importations). Selon la matière première étudiée, l'élevage représente de 20 % (ex : blé tendre) à la quasi-totalité (ex : triticale) de la valorisation.

Les coproduits quant à eux sont valorisés majoritairement en alimentation animale (67 à 82%). Les **coproduits de céréales** sont principalement issus des industries françaises (sons, drèches…). La première valorisation est l'alimentation des animaux d'élevage, mais selon la matière première, l'export peut être important également. Les **coproduits d'oléagineux** sont majoritairement des tourteaux. Si la ressource en coproduits de colza est principalement française, les coproduits de tournesol et de soja sont essentiellement importés. L'alimentation animale en est la voie de valorisation dominante.

Le gisement en matières premières utilisées en alimentation animale est de **101,9 à 104,2 Mt par an**

(Source : GIS Avenir Elevages, 2018)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du GIS Avenir Elevages : **www.gis-avenir-elevages.org**

Des formulations sur-mesure, au service des éleveurs et des animaux

Les fabricants d'aliments assemblent des matières premières et des micro-ingrédients (additifs) pour composer des aliments qui répondent à un ensemble d'exigences. Celles-ci sont liées principalement aux besoins nutritionnels des animaux qui sont fonction de l'espèce, du mode d'élevage et du stade physiologique de l'animal. A travers des formulations spécifiques et adaptées, le secteur de la nutrition animale met ainsi tout son savoir-faire à la disposition de l'élevage pour assurer la performance des troupeaux, améliorer leur efficience alimentaire et satisfaire les besoins des éleveurs.

Les **indices de consommation** permettent de mesurer l'efficacité de la conversion d'un aliment en une production animale (lait, œuf, viande...). Le savoir-faire des fabricants d'aliments pour animaux en matière de nutrition animale permet d'abaisser continuellement les indices de consommation, générant ainsi des gains de compétitivité pour l'élevage.

Les attentes des consommateurs influencent fortement les demandes de la part des filières de production, de transformation et de distribution des produits animaux. Ces sollicitations se traduisent très souvent par la mise en place de **cahiers des charges** avec des demandes spécifiques en matière d'alimentation animale : matières premières issues de l'agriculture biologique, alimentation « sans OGM », part de céréales dans l'aliment fini, origine locale des matières premières, absence d'huile de palme... sont autant de critères qui conditionnent la formulation des aliments composés.

Le SNIA suit attentivement l'évolution de ces demandes émanant de l'aval et leur impact sur les formules d'aliments afin d'apprécier l'équilibre du marché, ses besoins et ses enjeux.

Au sein du panier des matières premières utilisées pour nourrir les animaux d'élevage, **96%** **sont d'origine végétale**

(Source : SNIA, d'après SSP et FranceAgriMer)

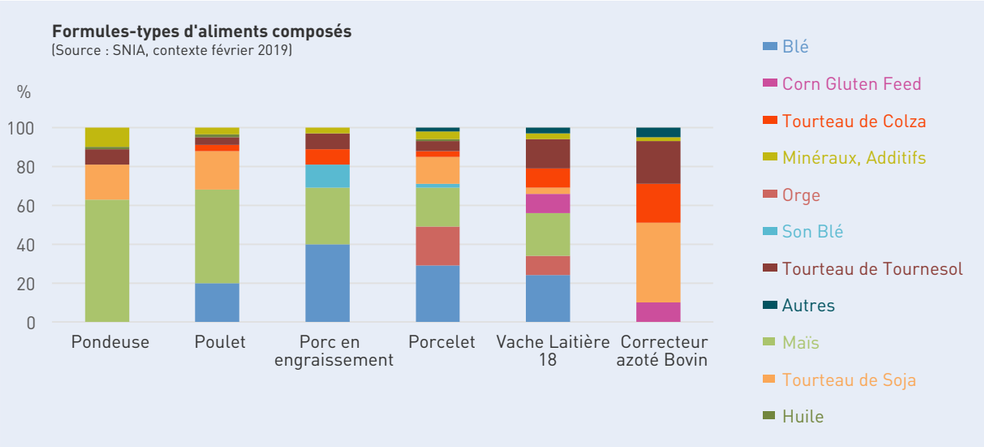

Évaluer et adapter les approvisionnements en matières premières

Les impacts environnementaux des aliments pour animaux d'élevage sont avant tout liés aux matières premières qui entrent dans leur formulation.
Afin de guider les fabricants d'aliments dans le choix de leurs approvisionnements en matières premières, le SNIA a soutenu les travaux visant à améliorer la connaissance des impacts environnementaux des matières premières.
Il a également contribué à la mise en place et au déploiement de la plateforme collaborative Duralim pour améliorer et promouvoir la durabilité de l'alimentation animale (toute matière première et toute origine), ainsi qu'aux initiatives visant à développer la production de matières premières riches en protéines sur le territoire national.

Accompagner les entreprises dans l'appropriation des outils pour l'évaluation des impacts environnementaux

D'après une expertise collective portée par l'INRA en 2016 sur l'élevage au sein de l'Union européenne, environ 42 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) relèvent de l'alimentation animale. Par le choix des matières premières et une formulation de précision, **l'alimentation animale est donc un levier stratégique pour réduire les impacts environnementaux de l'élevage.**

À travers sa participation à Eurofac, la représentation française de la nutrition animale à la FEFAC (fédération européenne des fabricants d'aliments composés), le SNIA a fortement soutenu les travaux qui ont permis d'aboutir début 2018 à une **méthodologie européenne harmonisée et adaptée à la nutrition animale**, dans le cadre de l'expérimentation du guide européen PEF *(Product Environmental Footprint)* pour l'évaluation de l'empreinte environnementale des produits. Le secteur suit attentivement les réflexions en cours au niveau européen pour la future prise en compte du PEF dans les différentes politiques européennes, comme celle du Label écologique, qui pourrait potentiellement être étendu aux produits alimentaires.

Les actions de la FEFAC ont aussi contribué à la création du ***Global Feed LCA Institute***, institut indépendant chargé de proposer une **base de données internationale gratuite** et un **outil pour évaluer les impacts environnementaux de l'alimentation animale**. La base de données, publiée en décembre 2018, peut être utilisée avec la méthodologie PEF développée au niveau européen. Elle sera enrichie au fur et à mesure de l'avancement des projets régionaux, comme celui du Brésil en cours actuellement. **L'outil devrait quant à lui être mis en ligne au cours du 1er semestre 2019** et son usage pour une utilisation interne des résultats générés sera gratuit.

Fin 2018, les trois syndicats de la nutrition animale ont effectué une enquête auprès de leurs adhérents pour évaluer l'actuelle prise en main de ces outils et identifier les freins à leur appropriation par les entreprises de nutrition animale. Nombreux sont ceux à avoir besoin d'un accompagnement pour la mise en œuvre de la méthodologie et son application concrète en entreprise. La Commission Durabilité & Environnement des 3 syndicats est chargée de définir une feuille de route pour la **rédaction d'un guide utilisateur et l'organisation d'une journée d'information au cours du second semestre 2019**.

14% des entreprises de nutrition animale qui n'ont jamais évalué les **impacts environnementaux** de leurs produits prévoient de le faire dans les prochaines années

(Source : enquête AFCA-CIAL / CDF NA / SNIA, octobre 2018)

Agir collectivement avec la plateforme Duralim pour lutter contre la déforestation

La plateforme Duralim rassemble, en avril 2019 70 signataires de la charte Duralim. Entreprises ou organisations professionnelles des filières agricoles et agroalimentaires, ces signataires mènent des actions individuelles pour promouvoir et améliorer la durabilité de l'alimentation animale. En 2018, les entreprises de nutrition animale membres de Duralim ont voulu aller au-delà des actions individuelles en prenant, au sein de la plateforme collaborative, **un engagement complémentaire et transversal pour des approvisionnements en matières premières 100% durables en 2025, avec un objectif « zéro déforestation ».** Les réflexions menées au cours de l'année ont permis de préciser cet engagement et de le décliner dans le temps pour avancer étape par étape.

Concernant l'objectif « zéro déforestation », une nouvelle échéance a été fixée en 2030 pour tendre vers un objectif « zéro conversion d'écosystèmes naturels » et être ainsi en cohérence avec la Stratégie Nationale de lutte contre le Déforestation Importée (SNDI) publiée par le gouvernement français en novembre 2018. L'ambition de Duralim est de faire du soja durable le standard du marché, et de ne pas le réserver à un marché de niche.

Une première étape pour mettre en œuvre cet objectif consiste à augmenter progressivement la part des matières premières produites en France ou au sein de l'Union européenne (cadres réglementaires similaires) et à importer du soja dont les conditions de production sont compatibles avec les lignes directrices de la FEFAC pour un approvisionnement responsable en soja. **Concernant la problématique de la déforestation, ces lignes directrices dans leur version actuelle (août 2015) s'appuient sur la législation des pays producteurs (zéro déforestation illégale). Face à l'enjeu, le secteur de la nutrition animale français encourage la FEFAC à faire évoluer ces lignes directrices pour aller plus loin et protéger davantage les forêts et habitats naturels.**

Duralim

AGISSONS ENSEMBLE POUR UNE ALIMENTATION DURABLE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

www.duralim.org

Les lignes directrices « soja responsable » de la FEFAC s'appuient sur

6 principes

1. **Respect de la législation**
2. **Des conditions de travail responsables**
3. **Responsabilité environnementale**
4. **De bonnes pratiques agricoles**
5. **Respect de l'usage légal de la terre et des droits fonciers**
6. **Protection des relations avec la population et les collectivités**

Le Secrétariat de la plateforme Duralim est membre du **comité de suivi de la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée** (SNDI). Cette initiative française prévoit la mise en place d'une plateforme multi-acteurs pour accompagner les opérateurs économiques dans la modification de leurs pratiques. L'objectif à terme est d'étendre cette plateforme à l'échelle européenne.

Développer la production locale de matières premières riches en protéines pour l'alimentation animale

Chaque année, ce sont près de 11,8 millions d'hectares qui sont mis en culture en France pour produire des céréales, des oléagineux et des protéagineux[1]. A cela s'ajoutent également plus de 14 millions d'hectares dédiés à la production de maïs fourrages, de luzerne ou aux prairies (permanentes et temporaires). Cette agriculture riche et performante permet à la France de disposer de matières premières locales de qualité, contribuant à une moindre dépendance aux importations (47% en 2016/17) par rapport à ses voisins européens (65% en 2016/17).

Le gouvernement a lancé, en février 2019, **la construction d'une stratégie nationale sur les protéines** avec un horizon à 10 ans. Les premières pistes pour faire coïncider les besoins des filières animales avec les capacités de production des filières végétales seront discutées en mai 2019. Dans ce cadre, le SNIA a rappelé l'importance d'avoir **des productions végétales françaises variées et compétitives par rapport aux importations.** De plus, la complémentarité des filières agricoles est essentielle. Par exemple, la production de colza pour produire des biocarburants à partir d'huile a nettement augmenté la disponibilité en tourteaux de colza pour l'alimentation animale. Cela a contribué à réduire les importations de tourteaux de soja par le secteur de la nutrition animale, soja dont la durabilité des conditions de production est parfois remise en question par la société civile.

Afin de poursuivre le développement des protéines locales, le SNIA a soutenu activement **la construction de la Charte Soja de France.** Un débouché pour les huiles issues de la transformation du soja est indispensable pour la viabilité économique de cette production en développement. Le SNIA a également demandé à Terres Univia, interprofession des huiles et protéines végétales, de procéder à la comparaison de la Charte Soja de France avec les lignes directrices « soja responsable » de la FEFAC. Ce benchmark, initialement prévu en 2018, devrait être effectué en 2019.

1. SAA 2017, Agreste

En 2018,
154 000 hectares
ont permis de récolter
400 000 tonnes
de soja parmi lesquelles 30 000 tonnes ont été certifiées selon **la Charte Soja de France**

(Source : Terres Univia)

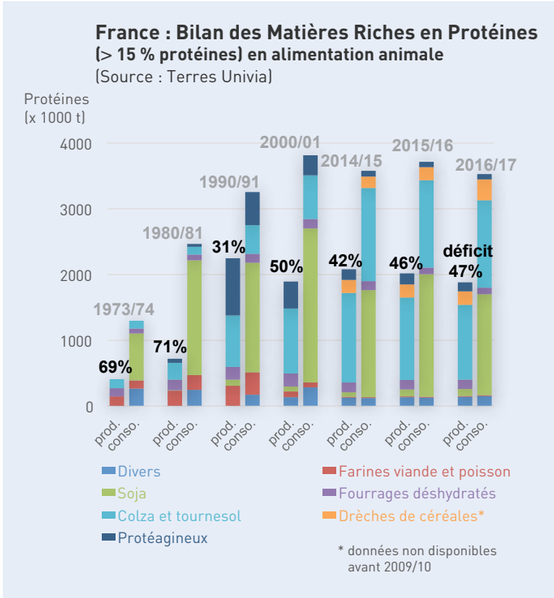

Optimiser la logistique pour servir la performance environnementale

Les usines de nutrition animale sont implantées sur l'ensemble du territoire national, à proximité des bassins de production des matières premières et de l'élevage. Quotidiennement, les usines sont approvisionnées en matières premières et les aliments produits sont ensuite livrés dans les élevages. Les entreprises de nutrition animale optimisent la logistique, par le mode de transport le plus adapté, la charge utile transportée ou encore l'organisation des flux. Cela contribue à réduire les impacts environnementaux associés à leurs activités.

Matières premières : privilégier les approvisionnements locaux ou le multimodal pour les origines lointaines

Si certaines usines de nutrition animale sont raccordées au rail ou aux voies fluviales, la majorité des usines est approvisionnée en matières premières exclusivement par la route. Parfois, ce sont plusieurs dizaines de camions qui déchargent les matières premières chaque jour. Pour ces véhicules à 5 essieux, le passage d'un poids total autorisé de 40 tonnes à 44 tonnes en 2011 a été bénéfique pour l'environnement en permettant de réduire le nombre de camions nécessaires pour transporter une même quantité de matières premières, et en limitant ainsi les émissions de Gaz à effet de serre et autres polluants une fois rapportées à la tonne transportée.

Les fabricants d'aliments s'approvisionnent au plus près de l'usine lorsque la matière première est disponible à un prix compétitif. L'impact environnemental lié au transport est alors limité. Dans les régions frontalières intra-Union européenne, le transport routier de marchandises est limité à 40 tonnes dans les textes, même si le transport est autorisé à 44 tonnes de part et d'autre de la frontière. Depuis plusieurs années, **le secteur de la nutrition animale demande que la possibilité de circuler à 44 tonnes pour le transport de marchandises de part et d'autre d'une frontière puisse se faire librement.** Cela concerne en particulier les flux de matières premières entre la France et la Belgique, nombreux avec les déchargements de bateaux dans les ports belges.

Certaines matières premières sont importées en France depuis d'autres continents (Amérique du Sud ou Asie notamment) par bateaux. Au-delà de l'absence d'alternatives, le transport maritime est avantageux car la consommation d'énergie est répartie sur l'ensemble de la cargaison et les quantités transportées par un seul bateau équivalent à plusieurs centaines de camions !

Les flux logistiques par voie fluviale pourraient être davantage développés, pour réserver le transport par la route aux derniers kilomètres pour les usines non raccordées aux réseaux fluviaux. C'est la raison pour laquelle **le SNIA suit avec attention les initiatives mises en œuvre pour développer le fluvial en France, notamment via la création d'une interprofession.**

Un bateau panamax peut transporter jusqu'à **64 000 tonnes** de marchandises !

Aliments : optimiser les tournées de livraisons d'aliments et la charge utile transportée

Les livraisons d'aliments dans les élevages se font très majoritairement en vrac, à l'aide de véhicules citernes compartimentés. Ce sont généralement des porteurs à 4 essieux ou des véhicules articulés à 5 essieux, qui parcourent en moyenne entre 80 000 et 100 000 km par an.

Ne disposant pas d'alternatives à la route pour effectuer ces livraisons, les entreprises de nutrition animale optimisent leurs tournées de livraison pour limiter au maximum les trajets à vide. Cela contribue à réduire la consommation moyenne de carburants à la tonne d'aliments transportée, et donc les émissions associées de gaz à effet de serre et autres polluants.

Dans le but d'optimiser encore davantage la logistique, le secteur de la nutrition animale demande depuis 2014 d'augmenter le poids total autorisé en charge (PTAC) des porteurs à 4 essieux. Ces véhicules compacts, utilisés pour livrer les élevages ayant des conditions d'accès difficiles, sont aujourd'hui limités à 32 tonnes alors qu'ils auraient la capacité technique de circuler à 36 tonnes.

À la lecture de l'étude du CEREMA, commanditée en 2015 par le Ministère en charge des transports et dont les résultats ont été présentés en octobre 2018, **le secteur de la nutrition animale demande d'augmenter à 35 tonnes le PTAC pour les porteurs à 4 essieux.** Cela permettrait de transporter entre 2 et 3 tonnes de charge utile supplémentaires, tout en limitant l'agressivité sur les chaussées. **Le SNIA et Coop de France Nutrition Animale ont proposé que cette mesure fasse l'objet d'une expérimentation sur une période de 5 ans.** En plus de l'évaluation de l'impact réel sur les chaussées, cette expérimentation devrait également prendre en compte les effets positifs sur l'environnement, avec des véhicules récents moins polluants (norme EURO 6) et moins nombreux sur les routes pour une même quantité d'aliments livrés.

Le **rayon moyen de livraison** au départ d'une usine d'aliments en France **170** km

Dans les régions à forte densité d'élevage, il est nettement inférieur.

(Source : enquête SNIA/CDF NA, 2018)

Maîtriser les émissions industrielles

Les usines de nutrition animale s'approvisionnent en matières premières dans le but de les assembler pour fabriquer des aliments composés. Les opérateurs veillent au bon entretien de leurs équipements pour limiter les rejets dans l'atmosphère et à l'optimisation du procédé de fabrication pour réduire la consommation d'énergie.

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances est une **installation classée pour l'environnement (ICPE).** En fonction de leurs activités industrielles, les entreprises de nutrition animale sont réparties dans une ou plusieurs rubriques de la nomenclature des ICPE : stockage de matières premières (n°2160), transformation pour la production d'aliments composés (n°2260 ou n°3642)… Les outils de production sont soumis à des prescriptions par arrêté(s) ministériel et/ou préfectoral, portant sur les **dispositions à mettre en place pour prévenir les risques d'accident ou de pollution**, que ce soit par les matériaux et équipements utilisés, l'organisation interne ou les contrôles à effectuer.

La Commission européenne établit des documents techniques appelés BREF pour une démarche d'amélioration globale et continue des sites industriels. **Afin d'allier réalité du terrain, sécurité et performance environnementale, le SNIA a participé activement à la révision du *BREF Food, Drink, Milk* (FDM)**. Ce document de référence s'applique notamment aux installations de nutrition animale soumises à autorisation pour leur activité de production d'aliments (rubrique n°3642). Il définit les **meilleures techniques disponibles** pour limiter les émissions industrielles (notamment les émissions de poussières avec le broyage des matières premières et la granulation) et la consommation d'énergie. Après cinq années de travail aux niveaux français et européen, la nouvelle version du BREF FDM est attendue pour l'été 2019.

Le SNIA participe aussi, aux côtés des autres secteurs concernés, à la rédaction d'un guide qui aidera les entreprises à se conformer à ce nouveau BREF FDM et à construire leur dossier de réexamen. Ce guide devrait être finalisé à l'été 2019.
En parallèle de ces travaux, le SNIA a été consulté pour la **création du régime « enregistrement »** à la place du régime « autorisation » pour les ICPE de la **rubrique n°2260**. Ce régime concerne les usines d'aliments, dont la puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation dépasse 500 kW, mais dont la production journalière est inférieure aux seuils de production de la rubrique n°3642 (soumise à autorisation). **L'objectif du Ministère était de simplifier les démarches administratives des sites concernés, tout en maintenant un bon niveau de sécurité et de performance.** Ce nouveau régime est désormais encadré par l'arrêté du 22 octobre 2018.

Le BREF FDM limite les émissions **10** de poussières à mg/Nm^3 au niveau du broyeur **pour les sites de nutrition animale existants.** Pour respecter ce niveau d'émissions, les usines sont équipées de **filtres à manche ou de cyclone.**

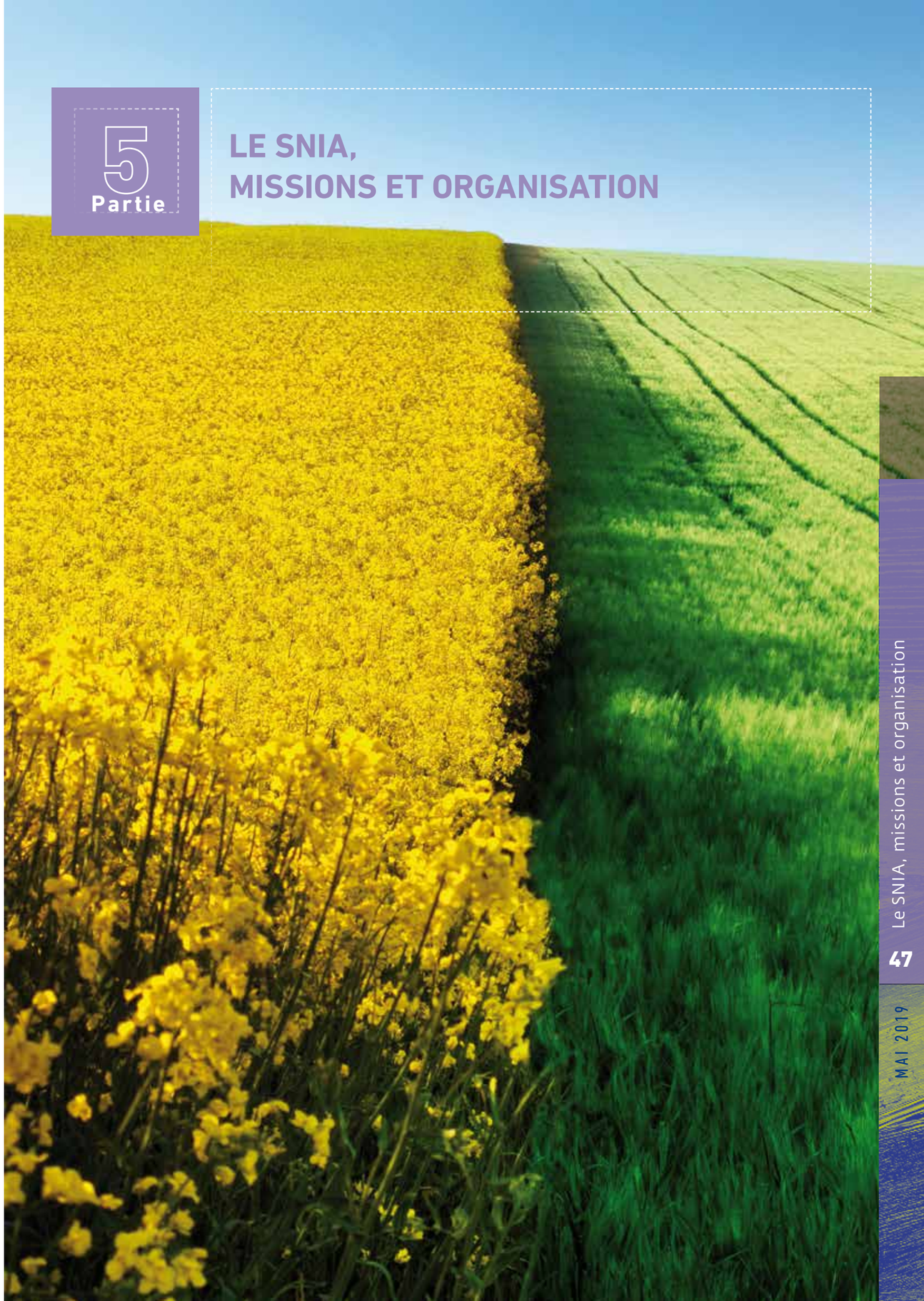

5 Partie

LE SNIA, MISSIONS ET ORGANISATION

Présentation générale du SNIA

Créé en 1971, le SNIA est un syndicat professionnel chargé de représenter l'industrie de la nutrition animale en France. Il regroupe des entreprises implantées localement sur l'ensemble du territoire.

Structure de dialogue entre les entreprises de nutrition animale et leur environnement politique, économique et social, le SNIA intervient aux niveaux national, régional et européen.

L'expertise du SNIA l'implique au cœur du métier de la fabrication d'aliments composés pour animaux, depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'aux modes d'alimentation des animaux en élevage.

Dans une perspective réaffirmée d'un développement durable, le SNIA concentre son action autour de la sécurité de notre alimentation, de la qualité des produits et de la compétitivité de nos filières, avec le souci permanent d'améliorer et de développer le secteur de l'élevage.

Le SNIA

- **est un syndicat professionnel** (L.2131-1 du Code du travail), organisation patronale, signataire de la Convention Collective des Métiers de la Transformation des Grains aux côtés de l'ANMF, du CSFI et du SRF.
- **est membre d'EUROFAC**, la représentation européenne de l'industrie française de la nutrition animale,
- **est membre de DURALIM**, première plateforme collaborative française de l'alimentation durable des animaux d'élevage,
- **est membre de l'Association OQUALIM**, démarches d'amélioration de la qualité et de la sécurité des aliments pour animaux,
- **est membre de RESEDA**, réseau œuvrant pour conforter la sécurité des produits animaux,
- **est membre de plusieurs interprofessions et de comités officiels de consultation** (cf. Les représentants du SNIA – Pages 58 et 59).

Le SNIA est inscrit au Répertoire des représentants d'intérêts géré par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins 4 fois par an. Il est composé de 20 membres représentatifs de la diversité des entreprises du secteur et des régions qui élisent tous les deux ans un Président et les membres du Bureau (cf. Le Conseil d'Administration du SNIA – Page 52).

L'équipe du SNIA compte 7 collaborateurs salariés. Les questions sociales et le secrétariat de la Convention collective sont confiés à un collaborateur sous la responsabilité de l'ANMF.

Des commissions spécialisées composées de professionnels, experts d'entreprises, sont chargées d'instruire les dossiers (cf. Les commissions – Pages 51 à 55). Pour la plupart, ces commissions sont construites et animées en commun avec la section Nutrition animale de COOP de France, et, pour certaines, l'AFCA-CIAL. Les structures de représentation se coordonnent pour définir des positions communes à l'ensemble du secteur et piloter les dossiers collectifs. Elles travaillent en lien avec les associations régionales constituées (AINACO, NUTRI-ACCES, NUTRIARCHE, NUTRINOE et SO'FAB).

Au 1er janvier 2019, le SNIA compte **85 adhérents** :

> Aliments composés / **62 entreprises** ou groupes d'entreprises, **120 usines** de fabrication produisant **8,5 millions** de tonnes d'aliments composés

> Prémélanges / **2 entreprises** produisant des prémix pour la fabrication d'aliments composés

> Partenaires associés / **21 entreprises** fournisseurs de biens et services dans le secteur de la nutrition animale

Retrouvez notre actualité sur
www.nutritionanimale.org

L'équipe du SNIA

- **Stéphane RADET**
  Directeur
  01 44 18 63 50 / 06 70 96 68 16
  s.radet@nutritionanimale.org

- **Séverine CHAUVEL**
  Assistante de direction
  01 44 18 63 50
  s.chauvel@nutritionanimale.org

- **Sandrine GONÇALVES**
  Responsable Comptabilité et Services généraux
  01 44 18 63 44
  s.goncalves@nutritionanimale.org

- **Morgan BALIN-CAILLARD**
  Responsable Développement durable et Réglementation industrielle
  01 44 18 63 43 / 06 14 60 12 41
  m.balin@nutritionanimale.org

- **Blandine MARKWITZ**
  Responsable des Affaires réglementaires, scientifiques et techniques
  01 44 18 63 42 / 06 19 93 02 61
  b.markwitz@nutritionanimale.org

- **Aude BRION**
  Chargée de mission Filières qualité, Statistiques et Communication
  01 44 18 63 46 / 06 01 34 18 19
  a.brion@nutritionanimale.org

- **Clara MOLEY**
  Chargée des Affaires économiques
  01 44 18 63 58 / 06 24 62 85 84
  c.moley@nutritionanimale.org

- **Christelle FAUJOUR**
  Responsable Affaires sociales (ANMF)
  01 44 18 63 50
  c.faujour@glaboetie.org

L'action collective au service des adhérents, des entreprises et des filières françaises

Le périmètre d'action du SNIA regroupe les missions suivantes :

- Favoriser l'accès à des matières premières de qualité
- Enrichir et mobiliser l'expertise scientifique et technique
- Élaborer et promouvoir les bonnes pratiques professionnelles
- Développer l'attractivité des métiers de la nutrition animale
- Simplifier les démarches administratives
- Soutenir l'élevage et construire en filières
- Renforcer la position de l'industrie française au niveau européen
- Soutenir les actions en régions
- Représenter le secteur dans son environnement
- Informer et communiquer auprès des adhérents et de l'environnement professionnel

Le Conseil d'Administration du SNIA

- **Patrick BOONE** *(SABÉ SAS)*
- **Jean-Michel BOUSSIT** *(AXÉRÉAL ELEVAGE)*
  Vice-Président
- **François CHOLAT** *(MAISON FRANCOIS CHOLAT)*
  Président
- **Stéphane DELEAU** *(VALOREX)*
- **Thierry DUBACH** *(MOULIN DE SARRALBE SAS)*
  Trésorier
- **Caroline HUTTEPAIN** *(HUTTEPAIN ALIMENTS)*
  Membre du Bureau
- **Gwenaël JAN** *(GOUTIÈRE)*
- **Joseph JOUAULT** *(DISTRICERA)*
- **Justine LAGROST-BERTHOUD** *(ALIMENTS LAGROST SARL)*
- **Emmanuel LE MEN** *(LE MEN SAS)*
- **Philippe MANRY** *(GROUPE AVRIL)*
  Secrétaire
- **Jean-Luc MENARD** *(GROUPE EVEN)*
- **Ludovic MICHEL** *(GROUPE MICHEL)*
  Vice-Président
- **Emile NICOT** *(PHILICOT)*
- **Patrick PAGEARD** *(ARRIVE NA)*
- **Pascal PERRIN** *(SOFIVO)*
- **Nicolas POUMEROL** *(DENKAVIT FRANCE)*
- **Pascal PRINGAULT** *(PRODIAL,GROUPE RAGT)*
  Membre du Bureau
- **Aurélien SIMBELIE** *(DFP NUTRALIANCE)*
- **Henri TROMELIN** *(TROMELIN NUTRITION SA)*

Les commissions

Commission **SOCIALE** (SNIA – ANMF – CFSI – SRF) - Délégation SNIA

→ Contact SNIA : Christelle FAUJOUR (ANMF)

François CHOLAT	SNIA	Vice-Président
Natacha ALLAUX	RAGT	Membre
Catherine BARBIER	GROUPE AVRIL	Membre
Stéphane DELEAU	VALOREX	Membre
Marion HYMERY	EVEN	Membre
Nathalie LEFRESNE	MAISON FRANÇOIS CHOLAT	Membre
Magali LOFI	AXEREAL ELEVAGE	Membre
Émile NICOT	PHILICOT	Membre
Stéphane RADET	SNIA	Membre

Commission **ALIMENTS MÉDICAMENTEUX** (SNIA - CDF NA)

→ Contact SNIA : Blandine MARKWITZ

Astrid BERTIN	UNEAL	CDF NA
Pascal DUROT	TROMELIN NA	SNIA
Patrick GAMBADE	GROUPE AVRIL	SNIA
Xavier GAUTIER	HUTTEPAIN ALIMENTS	SNIA
Claire LAUNAY	INZO	CDF NA
Jean-Manuel MARION	NEOVIA	CDF NA
Marien MEGNEAUD	NUTREA	CDF NA

CSNA (SNIA - AFCA-CIAL - CDF NA)

→ Contact SNIA : Blandine MARKWITZ

Emmanuel REVEILLERE	ARRIVE NA	SNIA / Président
Manuel ALLAIN	GROUPE AVRIL	SNIA
Alain COUPEL	VILOFOSS	AFCA-CIAL
Xavier GAUTIER	HUTTEPAIN ALIMENTS	SNIA
Bérengère HOEZ	AXEREAL ELEVAGE	SNIA
Jean-François LABARRE	CCPA	AFCA-CIAL
Claire LAUNAY	INZO	CDF NA
Lilian LELOUTRE	TECHNA	AFCA-CIAL
Jean-Laurent TUSEK	SOAL	CDF NA

CNEF (SNIA - CDF NA)

→ Contact SNIA : Aude BRION

Vinecnt DEKERPEL	SANDERS	SNIA
Jérémy GUIBERT	DP NUTRITION	CDF NA
Charles-Henry LATHIERE / Gaël SAVROT	ACH	CDF NA
Xavier LIPPENS	DYNAVENA	SNIA
Marien MEGNEAUD	EQUIGOLD	CDF NA
Laurent MONTREUIL	CASALYS	CDF NA
Isabelle ORSINI	DESTRIER	CDF NA
Ludovic REY	HORSE UP	SNIA
Luc TESNIERE	TEAM	CDF NA
Éric TOUZAINT	ROYAL HORSE	CDF NA

Commission MATIÈRES PREMIÈRES (SNIA - CDF NA)

→ Contact SNIA : Clara MOLEY

Bertrand BACHELEY	GROUPE MICHEL	SNIA / Président
Jean-Pierre BELLEC	AGRIAL	CDF NA
Nicolas COUDRY-MESNY	SOAL	CDF NA
Sébastien DOUET	TECHNA	SNIA
Henri FLORIN	UNEAL	CDF NA
Stéphane HOTTE	NOVIAL	CDF NA
Christelle HOUDARD	LE GOUESSANT	CDF NA
Mirzana IBRAHIMOVIC / Domitille THOMAS	NEOVIA	CDF NA
Gwenaël JAN	GOUTIERE	SNIA
Étienne LAFFITTE	INZO	CDF NA
Cédric LETISSIER	NEALIA	CDF NA
Patrick PELLETIER	CAVAC	CDF NA
Jacky PERRUCHON	GARUN PAYSANNE	CDF NA
Franco PILATO	TERRENA NA	CDF NA
François QUENEHERVE / Alizée CRENN	GROUPE AVRIL – FEED ALLIANCE	SNIA
Aurélien SIMBELIE	DFP NUTRALIANCE	SNIA
Xavier TELLIER	COBRENA / TRISKALIA	CDF NA
Michel TESSIOT	AXEREAL ELEVAGE	SNIA
Stéphane TRAVARD	DNA	CDF NA
Alain TURPAUD	ARRIVE NA	SNIA

Commission LOGISTIQUE (SNIA - CDF NA)

→ Contact SNIA : Morgan BALIN-CAILLARD

Téodor ARITON	CAVAC	CDF NA
Sylvain BAUDRY / Alexandre DEVILLIERS	GROUPE SOREAL	CDF NA
Gaëtan BONNIFET	ALICOOP	CDF NA
Christophe CAZALIS	SOAL	CDF NA
Gilles DUMAS	NUTRI-ACCES	SNIA
Alain GAUTIER	AGRIAL	CDF NA
Rémi PINAUD	DFP NUTRALIANCE	SNIA
Jean-Yves HARDY / Valérie RODRIGUEZ	HUTTEPAIN ALIMENTS	SNIA
Laurent HEZARD	AXEREAL ELEVAGE	SNIA
Patrick REMY	NEALIA	CDF NA
Xavier ROUX	GROUPE AVRIL	SNIA
Thomas TRIVIN	LORIAL	CDF NA

Commission MASH (SNIA - CDF NA)

→ Contact SNIA : Blandine MARKWITZ

Yannick BERGOT	TERRENA NA	CDF NA
Antoine BRETAUDEAU	ARRIVE NA	SNIA
Pascal CARRIERE	ATRIAL	CDF NA
Jean-Marie CHOUTEAU	AGRIAL	CDF NA
Nicolas CONDEVAUX	MAISON FRANCOIS CHOLAT	SNIA
Philippe FAVRE	UNEAL	CDF NA
Emmanuel GLOMMEAU	INTERVAL	CDF NA
Patrick GOUMIN	AXEREAL ELEVAGE	SNIA
Éric HOELTGEN	ALFALOR	SNIA
Joseph JOUAULT	DISTRICERA	SNIA
Justine LAGROST-BERTHOUD	LAGROST Aliments	SNIA
Stéphane LEDOUX	LEDOUX NA	SNIA
Jean-Bernard LEROUX	NATUP	CDF NA
Philippe MANRY	GROUPE AVRIL	SNIA
Daniel MAUREL	GRENIER COOP ALBIGEOIS	CDF NA
Thibault MEHU	MEHU	SNIA
Emile NICOT	PHILICOT	SNIA
Joël PAGES	SOAL	CDF NA
Laurent RONCE	LORIAL	CDF NA
Philippe SAUDIN	TEOL	CDF NA
Aurélien SIMBELIE	DFP NUTRALIANCE	SNIA

Commission **AGRICULTURE BIOLOGIQUE** (SNIA)

→ Contact : Aude BRION

Paul BIGNON	MINOTERIE DORNIER
François CHOLAT	MAISON FRANÇOIS CHOLAT
Aurore GOURGUECHON / Raluca AUBUGEAU	AXEREAL ELEVAGE
Julien-Boris PELLETIER	MOULIN MARION
Emmanuel REVEILLERE	ARRIVE NA
Mathieu SIMBELIE	MOULIN BEYNEL
Gabriel SOURDIN / Ludovic MICHEL	GROUPE MICHEL
Sophie THOUENON	GROUPE AVRIL

Commission **DURABILITE ET ENVIRONNEMENT** (SNIA - CDF NA – AFCA-CIAL)

→ Contact SNIA : Morgan BALIN-CAILLARD

Éric BASTIDE	AXEREAL ELEVAGE	SNIA
Myriam BOURON	CAVAC	CDF NA
Gilles CABY	PROVIMI	AFCA-CIAL
Christophe CAZALIS / Marie LESCOP	SOAL	CDF NA
Bérénice CHALLE	VALOREX	SNIA
Anne-Marie JUIN	MIXSCIENCE	AFCA CIAL
Thomas KERIHUEL	GROUPE AVRIL	SNIA
Loïc LE HÉNAFF	WISIUM	AFCA CIAL

Commission **FILIÈRES QUALITÉ** (SNIA - CDF NA)

→ Contact SNIA : Aude BRION

Brigitte BELLET	SOREAL	CDF NA
Baptiste BODIGUEL	VALOREX	SNIA
Myriam BOURON	CAVAC	CDF NA
Marc DERODIT / Laure HYGONNET	SOLEVIAL	CDF NA
Nicolas DRIANO / Pierre CLAUSTRE	GROUPE AVRIL	SNIA
Philippe DUCREUX	GROUPE EUREA	CDF NA
Gwenaël JAN	GOUTIERE	SNIA
Cathy SANTOS	TERRENA NA	CDF NA
Gérard THOME	MAISON FRANCOIS CHOLAT	SNIA
Baptiste ZOÏA / Mélodie BOROWICZ	NOVIAL	CDF NA

GT « **RÉGLEMENTATION INDUSTRIELLE** » (SNIA - CDF NA)

→ Contact SNIA : Morgan BALIN-CAILLARD

Éric BASTIDE	AXEREAL ELEVAGE	SNIA
Patricia CLAVE	SOAL	CDF NA
Benoît DAGUSE	CAVAC	CDF NA
Christelle GABORIEAU / Matthieu BILLOT	ARRIVE NA	SNIA
Caroline LE MOINE	HUTTEPAIN ALIMENTS	SNIA
Pascal LE PAIH / Laurent LASKRI	GROUPE AVRIL	SNIA
François LUCAS / Fabrice PUTIER	TECALIMAN	Expert
Albert SELOSSE	EDEIS	Expert
Younes TARARI	BIOMAR	SNIA

GT « **BIOSÉCURITÉ** » (SNIA - CDF NA)

→ Contact SNIA : Blandine MARKWITZ

Thomas BILLE / Angélique LE ROUX	GROUPE EVEN	SNIA
Nathalie CAILLEAU / Anne PAUL	TERRENA NA	CDF NA
Jean-Philippe CLEMENT	MAISON FRANÇOIS CHOLAT	SNIA
Marc DELFOUR	NOVIAL	CDF NA
Béatrice DESHAIS	GROUPE MICHEL	SNIA
Xavier GAUTIER	HUTTEPAIN ALIMENTS	SNIA
Marie-Anne HANNOTIAUX / Flavie HUE	QUALIMAT	Expert
Laurent HEZARD	AXEREAL ELEVAGE	SNIA
Anne-Laure LE GUERNEVE	GROUPE AVRIL	SNIA
Vincent MONSARRAT	SOAL	CDF NA
Aurélie PACEY	AGRIAL	CDF NA
Fabrice PUTIER	TECALIMAN	Expert
Serge YOU	ARRIVE NA	SNIA

Les représentants du SNIA

AFNOR
Blandine MARKWITZ — V18A « Aliments des animaux»

ANSES : Comité d'orientation thématique « santé et alimentation animale »
Stéphane RADET — Membre

ANVOL
Ludovic MICHEL — CA & Bureau

AOPV
Stéphane ATHIMON — Président
Joachim MICHEL — Suppléant

APVF
François CHOLAT — Membre

ATM AVICOLE
Patrick PAGEARD — Délégué

AUTF
Morgan BALIN-CAILLARD — Commission Route
Morgan BALIN-CAILLARD — Commission Compte Propre

BIPEA
Stéphane RADET — CA

BLEU BLANC CŒUR
Stéphane RADET — CA & Bureau

CHAMBRE ARBITRALE INTERNATIONALE DE PARIS (C.A.I.P.)
Stéphane RADET — Bureau & CA

CICAR (Comité Interprofessionnel du Canard à Rôtir)
Joachim MICHEL — CA
Jean-Yves FALAISE — CA & Bureau

CIDEF (Comité Interprofessionnel de la Dinde Française)
Patrick PAGEARD — CA & AG & Bureau
Stéphane ATHIMON — CA & AG
Emmanuel LE MEN — CA & AG
Joachim MICHEL — CA & AG
Éric AUBRY — Suppléant CA & AG

CIP (Comité Interprofessionnel de la Pintade)
Éric BALDO — CA & AG
Ludovic MICHEL — CA & AG
Stéphane LANDREAU — CA & AG
Stéphane RADET — AG

CIPC (Comité Interprofessionnel du Poulet de Chair)
Stéphane ATHIMON — Bureau & CA & AG
Joachim MICHEL — Bureau & CA & AG
Éric AUBRY — Suppléant
Patrick PAGEARD — Suppléant

CNPO (Comité National pour la Promotion de l'œuf)
Didier RICHARD — CA & AG
Didier LANGLAIS — CA & AG & Bureau
Yannick THORAVAL — CA & AG & Bureau
Stéphane RADET — Suppléant

CLIPP
François-Xavier MENINI — CA & AG & Bureau
Antoine BRETAUDEAU — CA & AG
Hélène RICHARD — CA & AG
Jean-Luc MOUSSET — Suppléant

CNC : CONSEIL NATIONAL DE LA CONSOMMATION
Stéphane RADET — Groupe agroalimentaire

CNOPSAV
Stéphane RADET — Section Santé animale
Blandine MARKWITZ — Suppléante

CNT : COMMISSION NATIONALE TECHNIQUE
Stéphane RADET — Membre

C.T.P.S. Section Colza & autres Crucifères – Section Maïs & Sorgho – Section Tournesol, soja, ricin – Section Céréales à paille – Section Plantes protéagineuses
Blandine MARKWITZ — Membre

COMITE SANITAIRE ANTIBIORESISTANCE
Xavier GAUTIER — Membre
Blandine MARKWITZ — Expert

COMITE DE SUIVI DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION IMPORTEE
Morgan BALIN-CAILLARD (Duralim) — Membre

DURALIM
François CHOLAT — CA & AG
Morgan BALIN-CAILLARD — Animatrice

FRANCEAGRIMER
François CHOLAT — Membre au :
- Conseil spécialisé Grandes cultures
- Conseil spécialisé Ruminants

Joseph JOUAULT — Comité Porcin
Ludovic MICHEL — Comité Volailles
Aude BRION — Bilans Bio
Blandine MARKWITZ — Groupe Qualité Sanitaire
Clara MOLEY — Comité Export

HYPERION
Stéphane RADET — Bureau

Commission Technique
Blandine MARKWITZ — Membre

IFIP : Institut du Porc
David BRILLOUET — CA
Blandine MARKWITZ — Conseil National d'Orientation INAPORC-IFIP

INAO
Sophie THOUENON — Comité National de l'Agriculture Biologique

INAPORC
Philippe MANRY — CA & AG & Bureau
Joseph JOUAULT — CA & AG

Comité Communication
David BRILLOUET — Membre
Aude BRION — Membre

Comité Sécurité sanitaire
Patrick GAMBADE — Membre
Blandine MARKWITZ — Membre

Comité Qualité
Stéphane RADET — Membre

Comité R&D
David GUILLOU — Membre
Blandine MARKWITZ — Membre

Comité Export
Clara MOLEY — Membre

Commission Juridique
Stéphane RADET — Membre

GT Salmonelle
Blandine MARKWITZ — Membre

INTERCÉRÉALES
François CHOLAT — CA & AG

Comité Promotion Marché Intérieur
Aude BRION — Membre

Comité R&D
Blandine MARKWITZ — Membre

GT Contaminants
Blandine MARKWITZ — Membre

GT Agriculture Biologique (Intercéréales / Terres Univia)
Julien-Boris PELLETIER — Membre
Mathieu SIMBELIE — Membre
Aude BRION — Membre

INTERPROCHASSE
Nicolas DESPAS — Titulaire CA & AG
Joachim MICHEL — Suppléant CA & AG
Aude BRION — Membre

ITAVI
Caroline HUTTEPAIN-PELTIER — Conseil de direction

OPCALIM / OCAPIAT
Christelle FAUJOUR — Commissions financières, Comité employeurs
Stéphane RADET — Comité employeurs

OQUALIM
Ludovic MICHEL — Président
Jean-Michel BOUSSIT — CA & Bureau (Titulaire)
François CHOLAT — CA & Bureau (Titulaire)
Blandine MARKWITZ — Permanent de liaison

PLATEFORME DE SURVEILLANCE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE / GT ONDES
Blandine MARKWITZ (OQUALIM) — Membre

RESEDA
Caroline HUTTEPAIN-PELTIER — CA
François CHOLAT — CA
Stéphane RADET — CA & Bureau

SOFIPROTEOL
François CHOLAT — CA & Comité d'engagement

SPPA
Charles CAITUCOLI — Président
François-Marie LOUBERE — Vice-Président
Morgan BALIN-CAILLARD — Secrétariat

SYNDICAT DE PARIS
Morgan BALIN-CAILLARD — Chambre Syndicale

TECALIMAN
Morgan BALIN-CAILLARD — CA & AG
Blandine MARKWITZ — Expert CTI « produit » et « process »
Morgan BALIN-CAILLARD — Expert CTI « environnement » et « sécurité »

TERRES UNIVIA
Arnaud CHARRIER — CA
François CHOLAT — CA & AG
Jean-Yves HARDY — Suppléant CA
Alain TURPAUD — Suppléant CA

Le SNIA, c'est avant tout des femmes et des hommes engagés !
Une centaine de professionnels issus de tous les territoires...

Natacha Alaux
PRODIAL SAS

Manuel Allain
GROUPE AVRIL

Stéphane Athimon
GROUPE AVRIL

Bertrand Bacheley
GROUPE MICHEL

Éric Baldo
NUTRICIAB

Éric Bastide
AXÉRÉAL ELEVAGE

Baptiste Bodiguel
VALOREX SAS

Patrick Boone
SABÉ SAS

Jean-Michel Boussit
AXÉRÉAL ELEVAGE

Antoine Bretaudeau
NUTRICIAB

Dominique Breton
GROUPE AVRIL

Charles Caitucoli
SKRETTING France

Christophe Callu Merite
GROUPE AVRIL

Bérénice Challe
VALOREX SAS

Arnaud Charrier
GROUPE AVRIL

François Cholat
MAISON FRANCOIS CHOLAT

Stéphane Deleau
VALOREX SAS

Nicolas Despas
GROUPE AVRIL

Sébastien Douet
TECHNA FRANCE NUTRITION

Nicolas Driano
GROUPE AVRIL

Thierry Dubach
MOULIN DE SARRALBE SAS

Pascal Durot
TROMELIN NUTRITION SA

Jean-Yves Falaise
SANDERS

Christelle Gaborieau
NUTRICIAB

Patrick Gambade
GROUPE AVRIL

Xavier Gautier
HUTTEPAIN ALIMENTS SA

Patrick Goumin
AXÉRÉAL ELEVAGE

Jean-Yves Hardy
HUTTEPAIN ALIMENTS SA

Laurent Hezard
AXÉRÉAL ELEVAGE

Éric Hoeltgen
ALFALOR

Bérengère Hoez
AXÉRÉAL ELEVAGE

Caroline Huttepain
HUTTEPAIN ALIMENTS SA

Marion Hymery
GROUPE EVEN

Guillaume Jacques
SOFIVO

Gwenaël Jan
GOUTIÈRE SA

Joseph Jouault
DISTRICERA

Thomas Kerihuel
GROUPE AVRIL

Armand Lagrost
ALIMENTS LAGROST SARL

Justine Lagrost-Berthoud
ALIMENTS LAGROST SARL

Stéphane Landreau
GROUPE LDC

Laurent Laskri
GROUPE AVRIL

Anne-Laure Le Guernevé
GROUPE AVRIL

Emmanuel Le Men
LE MEN SAS

Nathalie Lefresne
MAISON FRANCOIS CHOLAT

Xavier Lippen
SOPRAL SAS

François Loubère
BIOMAR SA

Philippe Manry
SANDERS

Jean-Luc Menard
GROUPE EVEN

François-Xavier Menini
GROUPE AVRIL

Ludovic Michel
GROUPE MICHEL

Olivier Miqueu
DFP NUTRALIANCE

Jean-Luc Mousset
TECHNA FRANCE NUTRITION

Emile Nicot
PHILICOT SAS

Patrick Pageard
NUTRICIAB

Julien Boris Pelletier
ALIMENTS MARION SAS

Pascal Perrin
SOFIVO

Julie Peyrat
PRODIAL SAS

Nicolas Poumerol
DENKAVIT FRANCE

Pascal Pringault
PRODIAL SAS

François Quénéhervé
GROUPE AVRIL

Gwenaël Rebours
TECHNA FRANCE NUTRITION

Emmanuel Réveillère
NUTRICIAB

Xavier Roux
GROUPE AVRIL

Jean-Marc Salaün
GROUPE AVRIL

Aurélien Simbélie
DFP NUTRALIANCE

Michel Tessiot
AXÉRÉAL ELEVAGE

Gérard Thomé
MAISON FRANCOIS CHOLAT

Yannick Thoraval
GROUPE AVRIL

Sophie Thouenon
GROUPE AVRIL

Henri Tromelin
TROMELIN NUTRITION SA

Alain Turpaud
NUTRICIAB

Olivier van Ingelgem
SYNDICAT DE LA VITELLERIE FRANCAISE (SDVF)

Régis Veillat
NUTRICIAB

... qui s'investissent dans les projets collectifs et contribuent activement à la construction de l'alimentation animale de demain.

RESPONSABILITÉ SECTORIELLE

Mai 2019

Retouvez notre actualité sur ***www.nutritionanimale.org***

Syndicat **N**ational de l'**I**ndustrie de la **N**utrition **A**nimale

41 bis, bd de La Tour-Maubourg • 75007 Paris
Tél. : 01 44 18 63 50
snia@nutritionanimale.org

SNIA
Bien nourrir les animaux pour mieux nourrir les hommes

Création graphique : www.bleucitronvo.fr © Photos : Fotolia-123RF(@dusan kostic) - @Christian Watier - @SNIA.

Nutrition animale : des entreprises responsables et engagées

SNIA